
CENTRE D'ÉNERGIE ÉOLIENNE LE PLATEAU SRI PARC ÉOLIEN LE PLATEAU

Étude d'impact sur l'environnement : volume 3

2.6 Étude paysagère

CENTRE D'ÉNERGIE ÉOLIENNE LE PLATEAU SRI

**Étude paysagère
Parc éolien Le Plateau**

Novembre 2008

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
2	APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	3
2.1	Délimitation et description des unités de paysage	3
2.2	Composantes du projet éolien	4
2.3	Évaluation de la résistance des unités de paysage	4
2.3.1	Impact appréhendé	4
2.3.2	Valeur accordée à l'unité de paysage	5
2.3.3	Résistance des unités de paysage.....	5
2.4	Évaluation du degré de perception des composantes du projet éolien.....	6
2.4.1	Cartographie des zones de visibilité.....	6
2.4.2	Simulation visuelle par photo montage	7
2.4.3	Paramètres d'évaluation du degré de perception.....	7
2.5	Importance de l'impact visuel par unité de paysage	7
3	DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR.....	9
3.1	Localisation géographique du projet	9
3.2	Délimitation de la zone d'étude	9
3.3	Contexte régional et local	10
3.4	Unités de paysage	13
3.4.1	Unités de paysage agroforestier	14
3.4.2	Unités de paysage de vallée	14
3.4.3	Unités de paysage de collines.....	20
3.4.4	Unité de paysage lacustre	22
3.4.5	Unité de paysage montagneux.....	22
3.5	Attraits visuels et points de repère locaux.....	25
3.6	Points de vue à considérer	25
4	ÉVALUATION DE L'IMPACT VISUEL DU PARC ÉOLIEN LE PLATEAU	27
4.1	Résistance des unités de paysage au regard du parc éolien et de ses composantes.....	27
4.1.1	Résistance forte	27
4.1.2	Résistance moyenne	29
4.1.3	Résistance faible	31
4.2	Degré de perception des infrastructures	32
4.2.1	Description sommaire du projet.....	32
4.2.2	Évaluation des degrés de perception	33
4.3	Évaluation de l'impact visuel par unité de paysage	41
4.4	Mesures d'atténuation.....	43
4.5	Appréciation globale de l'impact visuel du parc éolien Le Plateau	44
5	RÉFÉRENCES	45

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Localisation de la zone d'étude paysagère	11
Figure 2	Cartographie des zones de visibilité	35

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Matrice du degré d'impact appréhendé	5
Tableau 2	Matrice de la valeur accordée à l'unité de paysage	5
Tableau 3	Matrice de la résistance de l'unité de paysage	5
Tableau 4	Matrice de l'importance de l'impact visuel	8
Tableau 5	Points de vue critiques	26
Tableau 6	Résistance des unités de paysage	28
Tableau 7	Synthèse des degrés de perception du parc éolien Le Plateau et de ses Composantes	37
Tableau 8	Synthèse des impacts visuels au regard du parc éolien Le Plateau et de ses composantes	41

LISTE DES ANNEXES

A	Description détaillée des unités de paysage
B	Carte Étude paysagère
C	Simulations visuelles

1 INTRODUCTION

Le Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI souhaite construire un parc éolien sur un massif montagneux situé essentiellement sur des terres domaniales sous affectation forestière du territoire non organisé (TNO) de Ruisseau-Ferguson. Ce secteur montagneux forme une partie des monts Notre-Dame. Il fait également partie de la MRC d'Avignon et de la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Figurant parmi les projets retenus lors du second appel d'offres d'Hydro-Québec, le parc éolien Le Plateau comprend la construction de 60 éoliennes, de quelques nouveaux chemins et d'un poste de raccordement élévateur de tension de 34,5 - 315 kV pour l'intégration de la production d'électricité au réseau de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie.

La présente étude paysagère a donc pour principal objectif d'évaluer les répercussions qu'entraînera l'implantation du parc éolien Le Plateau et de ses composantes sur les paysages environnants, afin de répondre aux exigences gouvernementales stipulées dans la directive 3211-12-116 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, associée à l'évaluation environnementale de ce projet.

2 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'étude paysagère pour l'intégration et l'harmonisation du parc éolien Le Plateau et de ses composantes s'inspire du *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère — Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public* (MRNF, 2005) et de la méthode spécialisée d'Hydro-Québec portant sur le paysage (Hydro-Québec, 1992). Étroitement associée à l'inventaire du milieu, elle repose, d'une part, sur les caractéristiques du paysage de la zone d'étude et, d'autre part, sur les valeurs et les préoccupations des populations concernées.

La méthode proposée pour l'étude d'intégration et d'harmonisation comprend cinq étapes visant à évaluer l'importance de l'impact visuel que causera l'implantation des composantes du projet éolien sur la base des unités de paysage définies à l'intérieur de la zone d'étude paysagère. Ces étapes sont :

- La délimitation et la description des unités de paysage;
- L'identification des composantes du projet éolien;
- L'évaluation de la résistance des unités de paysage;
- L'évaluation du degré de perception des composantes du projet éolien;
- L'évaluation de l'impact visuel par unité de paysage.

L'étude apportera également une appréciation globale de l'impact visuel appréhendé, à la suite de l'évaluation par unité de paysage. Ces étapes sont décrites ci-après.

2.1 Délimitation et description des unités de paysage

Les unités de paysage sont caractérisées par un mode d'utilisation et d'organisation de l'espace ainsi que par leur degré d'ouverture et d'accessibilité visuelle. Chacune d'elles représente un espace géographique déterminé en fonction de la combinaison des caractéristiques biophysiques (relief, couvert végétal, plans d'eau, type de sol) et anthropiques communes (composantes humaines, utilisation du territoire, infrastructures, agglomération, etc.). Chaque unité de paysage est définie par les limites de l'encadrement visuel du milieu donné, qui découlent généralement de la topographie et du couvert végétal.

L'étude paysagère présentera une description des différentes unités de paysage définies à l'intérieur de la zone d'étude paysagère, accompagnée de photographies illustrant le milieu et certaines vues offertes. Cette section offrira également une représentation cartographique des différentes unités de paysage définies ainsi qu'une liste des vues jugées critiques. Ces informations serviront de base à l'évaluation du degré de perception des composantes du projet.

2.2 Composantes du projet éolien

Cette section reprend les différentes composantes du projet qui sont susceptibles d'occasionner un impact visuel. Elle précise, entre autres, les infrastructures projetées, les caractéristiques des éoliennes et leur disposition ainsi que les autres travaux prévus (chemins d'accès, poste, réseau électrique, etc.).

2.3 Évaluation de la résistance des unités de paysage

L'évaluation de la résistance visuelle des unités de paysage a pour objectif de déterminer leur opposition envers les modifications paysagères occasionnées par le projet à l'étude. Le degré de résistance de chaque unité de paysage est établi en fonction de deux notions distinctes, soit l'impact appréhendé sur le paysage et la valeur qui lui est accordée.

2.3.1 Impact appréhendé

L'analyse de l'impact appréhendé sur une unité de paysage consiste à évaluer la capacité du paysage à intégrer les nouvelles composantes du projet éolien à l'étude sans transformer son caractère particulier. L'impact appréhendé est évalué à partir de deux paramètres de base : la capacité d'absorption et la capacité d'insertion.

Capacité d'absorption

La capacité d'absorption correspond à la prédisposition d'une unité de paysage à dissimuler les transformations occasionnées par les aménagements projetés. L'évaluation de la capacité d'absorption est reliée au degré d'ouverture des champs visuels offerts à l'intérieur de l'unité et à la configuration du milieu déterminée par la topographie, le couvert forestier, la présence de structures bâties ou de tout autre élément qui pourrait influencer le degré de perception des composantes du projet éolien. Aux fins de cette évaluation, la capacité d'absorption sera cotée en fonction de la possibilité du milieu à dissimuler les infrastructures projetées. *La capacité d'absorption sera évaluée faible, moyenne ou forte.*

Capacité d'insertion

La capacité d'insertion d'une unité de paysage réfère plutôt à la compatibilité « physico-spatiale » de ses caractéristiques dominantes avec les différentes composantes du projet éolien. Cette capacité d'insertion repose sur une évaluation de contrastes, soit le contraste de caractère et le contraste d'échelle entre les composantes de l'unité de paysage et les composantes du projet. Par exemple, un projet éolien serait compatible avec une unité de paysage caractérisée par des installations industrielles en hauteur. L'étendue et l'amplitude d'un milieu forestier favorisent l'intégration d'un grand nombre de structures en hauteur dans un secteur donné. *La capacité d'insertion sera cotée faible, moyenne ou forte.*

Matrice du degré de l'impact appréhendé

Pour chacune des unités de paysage, l'impact appréhendé peut être faible, moyen ou fort et sera évalué selon la matrice suivante :

Tableau 1 Matrice du degré d'impact appréhendé

Capacité d'absorption	Capacité d'insertion		
	Faible	Moyenne	Forte
Faible	Fort	Moyen	Moyen
Moyenne	Moyen	Moyen	Faible
Forte	Moyen	Faible	Faible

2.3.2 Valeur accordée à l'unité de paysage

La valeur accordée à un paysage s'appuie sur sa qualité intrinsèque ainsi que sur la valorisation que lui démontrent la population locale, les spécialistes, les gestionnaires du milieu ou les autorités réglementaires. La qualité intrinsèque d'un paysage concerne la qualité esthétique, visuelle ou symbolique et est déterminée en tenant compte des notions d'unicité, de concordance, d'harmonie et d'intégrité. La valeur d'un paysage tient également compte du type d'activité pratiquée au sien de ce paysage, de l'intérêt porté par l'utilisateur et de l'importance de maintenir la qualité de ces activités dans le milieu. La valeur accordée peut être très faible, faible, moyenne, forte ou légale.

Tableau 2 Matrice de la valeur accordée à l'unité de paysage

Qualité intrinsèque du paysage	Intérêt d'après la vocation du milieu			
	Légal	Grand	Moyen	Faible
Grande	Légale	Forte	Moyenne	Moyenne
Moyenne	Légale	Moyenne	Moyenne	Faible
Faible	Légale	Moyenne	Faible	Très faible

2.3.3 Résistance des unités de paysage

La résistance associée à chaque unité de paysage est établie par la combinaison du niveau d'impact appréhendé et de la valeur accordée au paysage. Six degrés de résistance découlent de cette combinaison.

Tableau 3 Matrice de la résistance de l'unité de paysage

Impact appréhendé	Valeur accordée				
	Légale	Forte	Moyenne	Faible	Très faible
Fort	Contrainte	Résistance très forte	Résistance forte	Résistance moyenne	Résistance faible
Moyen	Contrainte	Résistance forte	Résistance moyenne	Résistance faible	Résistance très faible
Faible	Contrainte	Résistance moyenne	Résistance faible	Résistance très faible	Résistance très faible

2.4 Évaluation du degré de perception des composantes du projet éolien

L'évaluation du degré de perception des composantes du projet éolien permet de porter un jugement global sur la relation perceptuelle et visuelle pouvant exister entre l'observateur et le paysage. Le degré de perception des composantes du projet éolien sera évalué selon la présence ou non d'éoliennes ou d'autres équipements connexes (lignes électriques, poste de raccordement, chemin d'accès) visibles à partir des secteurs fréquentés du territoire, identifiés lors de l'inventaire au terrain. Des points de vue critiques correspondant aux secteurs les plus susceptibles d'être fréquentés seront également identifiés. Une cartographie des zones de visibilité et la réalisation de quelques simulations visuelles à partir de points de vue critiques permettront d'évaluer le degré de perception des composantes projetées, en tenant compte de la configuration précise du parc éolien et de la disposition de ses composantes, puis des éléments du territoire susceptibles d'influencer la visibilité (relief, couvert végétal et éléments construits).

2.4.1 Cartographie des zones de visibilité

La cartographie des zones de visibilité est réalisée à l'aide du logiciel ArcGIS 9.1 et de l'extension 3D Analyst. Elle est générée à partir d'un modèle numérique du terrain (MNT) issu des informations topographiques de la base de données topographiques du Québec (BDTQ), à l'échelle 1 : 20 000, et des paramètres de conception du parc éolien (positionnement des tours, hauteur des nacelles, etc.). Cette cartographie permet de visualiser le nombre d'éoliennes visibles, en ligne de vue directe avec un point d'observation.

Pour la présente étude, les paramètres suivants ont été considérés :

- La hauteur de la nacelle des éoliennes est fixée à 85 m;
- Le point de perception est établi à 1,6 m;
- L'hypsométrie utilisée est à équidistance de 10 m;
- Aucun obstacle naturel ou anthropique n'est considéré (Worst case scenario);

La cartographie des zones de visibilité permet de déterminer les secteurs où seront possiblement perçues les éoliennes et présente un portrait global de la visibilité du projet dans le milieu. Cette cartographie permet également de regrouper les secteurs de perception selon le nombre d'éoliennes visibles. Elle se veut un outil d'analyse permettant d'orienter les prochaines étapes de l'étude.

Cette cartographie surestime toutefois, dans la plupart des cas, le nombre d'éoliennes visibles puisque le couvert végétal, les bâtiments, les autres infrastructures et tout autre obstacle pouvant restreindre l'ouverture et la profondeur des vues ne sont pas considérés dans le modèle numérique. Seul le relief du terrain, tiré des courbes topographiques, est utilisé. De plus, le logiciel considère que le point d'observation a un champ de vision de 360 degrés et toute éolienne positionnée sur une ligne de vue directe avec le point de d'observation est considérée comme visible, même si elle se situe à une distance qui la rend invisible à l'œil nu.

2.4.2 Simulation visuelle par photo montage

Pour une illustration plus adéquate de l'intégration des éoliennes projetées dans le paysage, des montages photographiques sont réalisés pour chacun des points de vue critiques identifiés.

Ces simulations visuelles reposent sur un dessin technique issu d'un modèle numérique de terrain créé à partir des courbes de niveau de la BDTQ (équidistance de 10 m). Sur ce dessin, les modèles d'éoliennes en 3 dimensions sont insérés en considérant leurs spécifications techniques (hauteur de la nacelle, diamètre des rotors, couleur, etc.). Les points de caméra sont ensuite insérés pour créer des vues en perspective. Les logiciels ArcGIS 9.1 et AutoCAD Civil 3D 2008 sont utilisés à cette étape.

À ce dessin technique est ensuite superposée une photographie panoramique du paysage perçue au terrain. Cette dernière est prise à partir de chaque point de vue identifié, à l'aide d'un trépied plaçant la caméra à 1,6 m du sol, avec une distance focale de 50 mm. Les paramètres de couleurs et de contrastes de la photographie sont ensuite ajustés pour obtenir un meilleur niveau de réalisme et une certaine uniformité de couleur. Ce montage photographique est réalisé à l'aide du logiciel Photoshop CS2.

Ces simulations visuelles donnent un aperçu très réaliste des éoliennes dans le paysage visible. Celles présentées dans cette étude sont basées sur des photographies panoramiques prises à l'automne 2008.

2.4.3 Paramètres d'évaluation du degré de perception

Les résultats de la cartographie des zones de visibilité et des simulations visuelles permettront d'évaluer le degré de perception des composantes du projet selon l'analyse de trois paramètres interdépendants, soit :

- L'*exposition visuelle des observateurs potentiels* est évaluée selon la configuration du champ visuel (vues panoramique, ouverte, filtrée, dirigée ou fermée) et selon le positionnement des éoliennes et des autres composantes visibles du projet à l'intérieur du champ visuel (avant-plan, plan intermédiaire et arrière-plan);
- La *sensibilité* des observateurs est relative à leur mobilité et au type d'activité qu'ils pratiquent. Ils peuvent être mobiles (automobiliste, motoneigiste, adepte de VTT ou autres), occasionnels (chasseur, randonneur, campeur, villégiateur saisonnier, etc.) ou permanents (résidant);
- Le *rayonnement* de la présence des composantes sur les populations exposées tient compte de la portion de la population qui sera touchée. Ce rayonnement sera régional, local ou ponctuel.

Le degré de perception sera nul, très faible, faible, moyen ou fort en fonction de ces trois paramètres.

2.5 Importance de l'impact visuel par unité de paysage

L'évaluation de l'importance de l'impact visuel par unité de paysage résulte de la combinaison de la résistance de l'unité de paysage et du degré de perception des

composantes du projet éolien. Cette évaluation permet de classer l'importance de l'impact visuel selon cinq degrés : *nulle, mineure à nulle, moyenne, majeure*.

Tableau 4 Matrice de l'importance de l'impact visuel

Résistance	Degré de perception				
	Fort	Moyen	Faible	Très faible	Nul
Très forte	Majeure	Majeure	Moyenne	Mineure	Nulle
Forte	Majeure	Majeure	Moyenne	Mineure	Nulle
Moyenne	Majeure	Moyenne	Mineure	Mineure à nulle	Nulle
Faible	Moyenne	Mineure	Mineure à nulle	Mineure à nulle	Nulle
Très faible	Mineure	Mineure à nulle	Mineure à nulle	Mineure à nulle	Nulle

3 DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR

Le présent chapitre décrit les caractéristiques du paysage récepteur où s'implantera le futur parc éolien Le Plateau. La description du milieu et des unités de paysage est basée sur les informations et les données tirées de la littérature, de banques de données de certains ministères gouvernementaux et de différents intervenants consultés. L'inventaire et l'analyse du paysage ont été réalisés à partir de la consultation des fonds topographiques du secteur (1 : 20 000), d'un modèle numérique d'élévation (MNE) réalisé à l'aide du logiciel 3D Analyst de ArcGIS 9.1 à partir des courbes de niveau de la base de données topographiques du Québec (BDTQ) à l'échelle 1 : 20 000, d'une carte des zones de visibilité du secteur en plus d'un inventaire au terrain effectué en octobre 2008.

3.1 Localisation géographique du projet

Le domaine du parc éolien Le Plateau cible essentiellement un secteur montagneux et forestier du massif appalachien, entièrement situé dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, à l'intérieur des limites de la MRC d'Avignon plus précisément.

3.2 Délimitation de la zone d'étude

Pour les besoins de la présente étude, la *zone d'étude paysagère* retenue est plus large que la *zone d'étude locale* décrite dans *l'Étude d'impact sur l'environnement du parc éolien Le Plateau* (PESCA, 2008). Elle est définie selon les zones d'influence suggérées au *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères — Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public*, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2005), soit :

- l'aire d'influence forte qui couvre un rayon d'environ dix fois la hauteur totale des éoliennes,
- l'aire d'influence moyenne qui correspond à un rayon d'environ cent fois la hauteur totale des éoliennes
- l'aire d'influence faible qui comprend les secteurs au sein desquels les éoliennes restent visibles.

La zone d'étude paysagère couvre donc une superficie de 1 681 km² et englobe totalement le TNO Ruisseau-Ferguson. À l'ouest, elle s'insère à l'intérieur des TNO du Lac-à-la-Croix et du Lac-des-eaux-Mortes de la MRC La Mitis alors qu'au nord, elle pénètre à l'intérieur des TNO de Rivière-Patapédia-Est, Rivière-Vaseuse et Routhierville de la MRC La Matapédia. Elle s'étend jusqu'à la rivière Matapédia et la route 132 à l'est et rejoint au sud la frontière néo-brunswickoise, définie par les rivières Patapédia et Ristigouche.

De plus, la zone d'étude paysagère couvre totalement ou partiellement les territoires des municipalités de l'Ascension-de-Patapédia et de Saint-François-d'Assise de la MRC d'Avignon et empiète sur l'extrémité sud de la paroisse de Sainte-Florence dans la MRC La Matapédia. La figure 1 présente la localisation de la zone d'étude paysagère retenue.

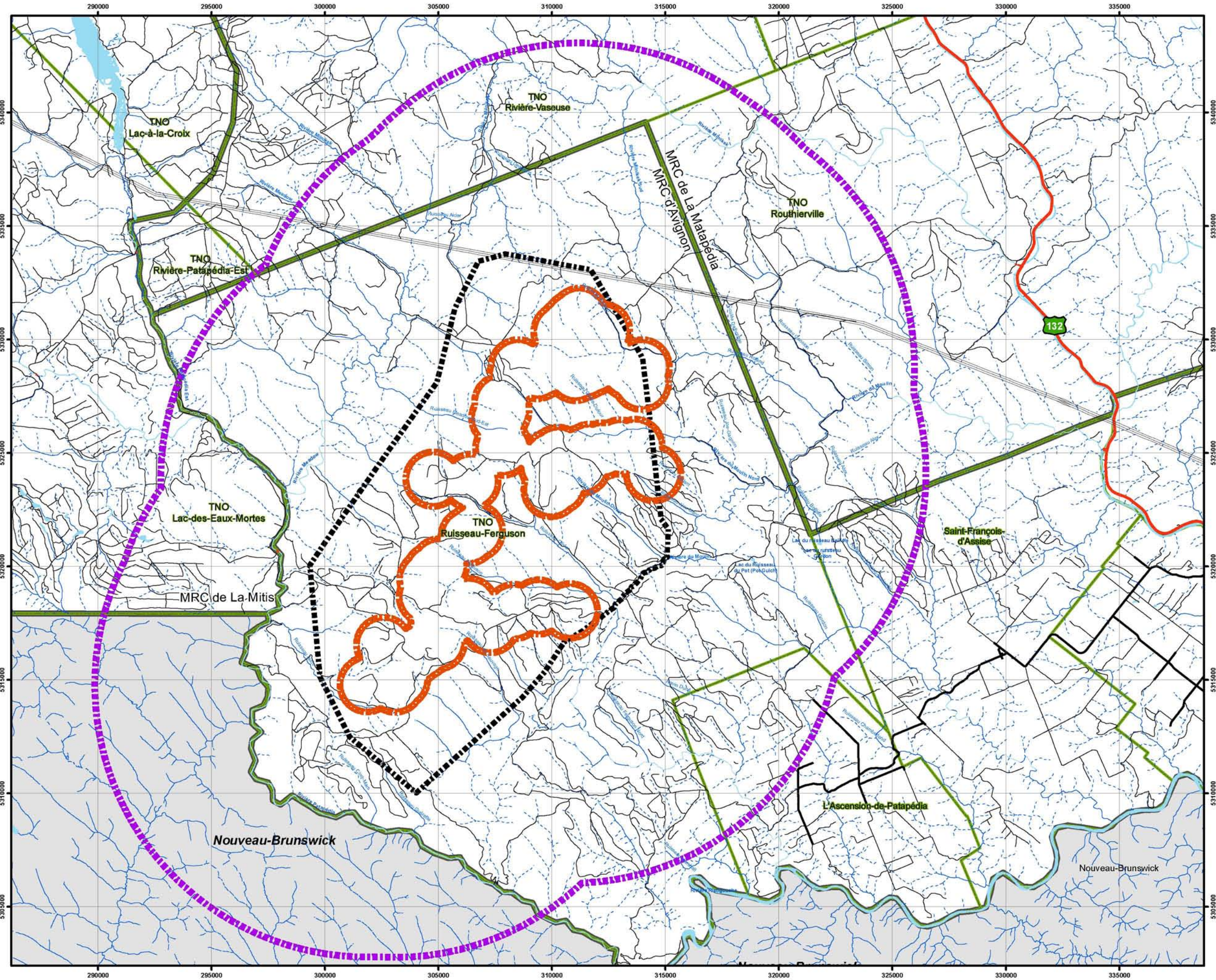
3.3 Contexte régional et local

La zone d'étude paysagère s'inscrit à l'intérieur de la province naturelle des Appalaches (MDDEP, 2008) et touche trois paysages régionaux (Robitaille et Saucier, 1998). Elle chevauche la portion sud-est du paysage régional du Lac Humqui, couvre le centre et le sud du paysage régional de Rivière Matapédia et comprend l'extrémité ouest du paysage régional de Pointe-à-la-Croix.

Le territoire à l'étude se présente sous plusieurs facettes intimement liées aux caractéristiques géomorphologiques du milieu et à son utilisation. De façon générale, les vallées des grandes rivières Matapédia, Ristigouche, Patapédia et Milniké délimitent la zone d'étude paysagère à l'est, au sud, au sud-ouest et au nord respectivement. Le centre de la zone d'étude est dominé par un massif montagneux composé de collines arrondies formant un plateau entaillé de vallées encaissées et étroites. Des paysages de collines moins élevées forment un plateau intermédiaire qui ceinture le massif montagneux supérieur, parfois subdivisé en interfluves par des vallées encaissées de moindre importance qui entaillent le territoire. L'extrémité sud-est de la zone d'étude présente, quant à elle, un relief ondulé et de coteaux peu élevés, drainés par des petits cours d'eau sinueux et étroits.

Le massif montagneux supérieur culmine à plus de 500 m d'altitude, avec quelques sommets qui s'élèvent à plus de 600 m. Entièrement sous gestion publique, ce secteur fait l'objet d'exploitations forestières. Un réseau de chemins d'accès aux ressources et forestiers parcourt l'unité et facilite son accessibilité. Les activités récréatives sont favorisées entre autres par la présence du sentier de motoneige régional no 587 qui traverse le massif. Quelques baux de villégiature dispersés, de rares abris sommaires et quelques structures de télécommunications témoignent de l'utilisation extensive de ce territoire.

Les grandes vallées des rivières Matapédia, Ristigouche et Patapédia sont caractérisées par la présence d'un cours d'eau large et sinueux, bordé de versants relativement abrupts et densément boisés. La route principale 132, qui côtoie les rives de la rivière Matapédia sur toute sa longueur, constitue une source d'observateurs potentiels importante. Un regroupement d'habitations formant le hameau de Routhierville témoigne également de la fréquentation plus importante de cette vallée. La fréquentation des deux autres vallées est beaucoup plus extensive puisque celles-ci sont généralement accessibles à partir de quelques rangs non asphaltés et de chemins forestiers. Reconnues pour leur potentiel halieutique, ces vallées sont fréquentées de façon occasionnelle par les usagers du milieu, les villégiateurs et les adeptes de pêche sportive.



Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI

Figure 1
Localisation de la zone d'étude paysagère

Légende

- Zone d'influence forte
- Zone d'influence moyenne
- Domaine du parc éolien
- Ligne de transport d'énergie
- Route 132
- Route pavée
- Route non pavée
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau
- Limite municipale
- Limite des MRC

Parc éolien Le Plateau

N

 1:160 000
 0 1 250 2 500 5 000 Mètres



N/Réf. : 08069

Conception : Emmanuel Gendron, tech. for. et géom.

Vérification : Francis Caron, B.A.A., M. Env.

Projection et approbation : Élane Bougie, archit. pays.

Date : 17 novembre 2008

Projection : MTM 6, NAD1983
 Sources : © Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2008
 Base de données topographiques du Québec (BDTQ)
 MRC/É. Service des inventaires (SIEI),
 BD/É. Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick

L'extrémité sud-est de la zone d'étude paysagère s'insère à l'intérieur du territoire municipalisé et présente la plus grande concentration d'observateurs permanents. Elle regroupe une mixité de terres agricoles à géométrie variable, qui bordent les routes secondaires et les rangs qui quadrillent le territoire. Des lots boisés dispersés s'intercalent entre les terres en culture. De petites municipalités rurales, notamment, l'Ascension-de-Patapédia et Saint-François-d'Assise ponctuent le paysage ondulé. Des habitations rurales dispersées le long des rangs et des routes secondaires témoignent également de l'appropriation humaine du territoire municipalisé.

Les portions nord et ouest de la zone d'étude, située essentiellement en terres publiques, sont moins fréquentées. L'accès à ces secteurs est assuré essentiellement par un réseau de chemins forestiers, maintenus par les exploitants. Ceux-ci sont généralement impraticables l'hiver, mais quelques-uns servent d'infrastructures récréatives (motoneige et quad).

La route principale 132, reconnue comme corridor panoramique et circuit touristique de la péninsule gaspésienne, constitue la principale voie d'accès au territoire d'étude. Annuellement, elle accueille un nombre important d'automobilistes en transit et de touristes. La protection des paysages dans ce corridor panoramique est d'ailleurs une des préoccupations des MRC La Matapédia et d'Avignon qui souhaitent leur préservation et leur mise en valeur. La route collectrice menant aux petites municipalités de Saint-François-d'Assise et de l'Ascension-de-Patapédia constitue la voie de pénétration principale du territoire et forme le circuit panoramique Les Plateaux. Des routes d'accès aux ressources et des chemins forestiers assurent, quant à eux, l'accès au centre de la zone d'étude et aux secteurs plus au nord. En plus des infrastructures routières, le chemin de fer de la Matapédia et du Golfe borde la limite est de la zone d'étude, au creux de la vallée de la rivière Matapédia. Enfin, la ligne électrique à 315 kV d'Hydro-Québec, circuit 3089-3090, marque le paysage actuel dans la portion nord de la zone d'étude.

Ainsi, les principaux éléments de la structure paysagère de la zone d'étude sont le massif montagneux supérieur, les grandes vallées des rivières Matapédia, Patapédia et Ristigouche ainsi que le plateau intermédiaire regroupant collines et vallées encaissées. À cette structure se greffent la route principale 132, le chemin de fer et les petites municipalités rurales reliées entre elles par une route collectrice. Le massif montagneux supérieur ainsi que les grandes vallées encaissées et leur rivière constituent, sans nul doute, les principales composantes d'intérêt esthétique de la zone d'étude. Ils sont à la source de paysages de grande valeur, assurent la diversité et l'attrait des champs visuels des observateurs et contribuent à l'unicité et à la beauté des paysages du secteur Les Plateaux.

3.4 Unités de paysage

Les unités de paysage sont définies par un mode d'organisation et d'utilisation de l'espace ainsi que par leur degré d'ouverture ou d'accessibilité visuelle. À l'intérieur de la zone d'étude, 17 unités de paysage ont été définies. Elles se regroupent en cinq types de paysage : agroforestier, de vallée, de collines, lacustre et montagneux. Les principales caractéristiques des unités de paysage sont présentées ci-après et illustrées à l'aide de photographies. Celles-ci sont décrites en détail au tableau A.1 présenté à

l'annexe A. La carte *Étude paysagère*, jointe à l'annexe B, montre la délimitation des unités de paysage ainsi que les éléments des milieux humain et naturel qui ont servi à l'analyse.

3.4.1 Unités de paysage agroforestier

La zone d'étude paysagère comporte une seule unité de paysage agroforestier qui englobe les secteurs municipalisés et les localités de l'Ascension-de-Patapédia et de Saint-François-d'Assise. Cette unité compte ainsi la plus importante concentration d'observateurs permanents de l'ensemble de la zone d'étude paysagère. Elle est délimitée au sud par la vallée de la rivière Ristigouche et rejoint au nord le plateau de collines intermédiaire. Cette unité est majoritairement comprise dans l'aire d'influence faible et sa portion ouest s'insère légèrement à l'intérieur de l'aire d'influence moyenne.

Ce paysage agroforestier se distingue du reste de la zone d'étude par un relief légèrement vallonné de même que par la prédominance de terres en culture, de pâturages et de friches, intercalées de lots boisés plus ou moins vastes. Plusieurs rangs quadrillent l'unité, bordés d'habitations rurales et de dépendances dispersées. Les églises des deux localités dominant respectivement le paysage agroforestier et forment des points de repère locaux. En outre, l'unité est traversée par le sentier régional de motoneige no 587 et quelques sentiers locaux de VTT.

L'accessibilité visuelle est relativement importante à partir des terres agricoles ondulées et au pourtour des localités. Elle est toutefois plus faible dans les secteurs boisés et vallonnés. Les îlots boisés dispersés limitent également la profondeur de certains champs visuels. Sur les coteaux en culture, de magnifiques vues ouvertes sont offertes sur le paysage agroforestier et les collines adjacentes qui forment l'arrière-plan.

3.4.2 Unités de paysage de vallée

La zone d'étude compte huit paysages de vallée. Ceux-ci correspondent à une vallée encadrée d'une succession de collines alignées où s'écoule habituellement un cours d'eau d'importance. La configuration des versants boisés, combinée au cours d'eau sinueux, compose des paysages de grande qualité visuelle. Les vallées des rivières Patapédia-Est (V1), Patapédia (V2) et Meadow (V3) entaillent le territoire à l'ouest du massif montagneux supérieur, la vallée de la rivière Ristigouche (V8) définit la limite sud de la zone d'étude paysagère, les vallées des rivières Milnikek (V4), du Moulin (V6) et du ruisseau Ferguson (V5) morcellent le territoire au nord et à l'est alors que la vallée de la rivière Matapédia (V7) forme la limite est de la zone d'étude paysagère.

L'extrémité nord de la vallée du ruisseau Ferguson s'insère à l'intérieur des limites du parc éolien projeté et fait partie de la zone d'influence forte. Les vallées Milnikek, Patapédia, Meadow, du Moulin et la majeure partie de la vallée du ruisseau Ferguson sont comprises à l'intérieur de la zone d'influence moyenne. Les vallées des rivières Ristigouche et Matapédia sont, quant à elles, entièrement situées dans la zone d'influence faible, à plus de douze kilomètres des éoliennes projetées les plus rapprochées.



Photo 1 – Paysage agroforestier, localité de Saint-François-d'Assise, circuit panoramique Les Plateaux.



Photo 2 – Paysage agroforestier, Hameau de Saint-Jean-de-Matapédia, circuit panoramique Les Plateaux.



Photo 3 – Paysage agroforestier, à l'entrée de la localité de l'Ascension-de-Patapédia, circuit panoramique Les Plateaux.



Photo 4 – Paysage agroforestier, sur le chemin menant au belvédère le Soleil d'Or, vers la localité de l'Ascension-de-Patapédia, circuit panoramique Les Plateaux.



Photo 5 – Paysage agroforestier, à partir du Rang de l'Église et près du sentier régional de motoneige, vers le massif montagneux.



Photo 6 – Paysage agroforestier, à partir d'un rang agricole au sud de la localité de l'Ascension-de-Patapédia.



Photo 7 – Paysage de vallée de la rivière Patapédia, belvédère naturel (V2).



Photo 8 – Paysage de vallée de la rivière Patapédia (V2), camp 7 miles.



Photo 9 – Paysage de vallée du ruisseau Ferguson (V5)



Photo 10 – Paysage de vallée de la rivière du Moulin (V6)



Photo 11 – Paysage de vallée de la rivière Matapédia (V7)



Photo 12 – Paysage de vallée de la rivière Ristigouche (V8)

Les vallées Ristigouche, Matapédia et Patapédia ont une configuration plus évasée, caractérisée par un cours d'eau plus important. Elles offrent ainsi une plus grande accessibilité visuelle à partir du lit des rivières et des infrastructures existantes. La profondeur des vues offertes est toutefois limitée aux versants qui les définissent. Dans la vallée de la rivière Patapédia, les quatre camps et les installations connexes gérés par la Corporation de gestion des rivières Matapédia-et-Patapédia (CGRMP) ainsi que plusieurs accès (rampe de mise à l'eau, pont, etc.) offrent de magnifiques vues sur la rivière. Les belvédères Soleil d'Or et les Trottoirs de Bois ainsi que quelques chalets et installations en rive de la rivière Ristigouche permettent aux observateurs occasionnels de profiter des vues exceptionnelles sur cette vallée. Le corridor panoramique et circuit touristique de la route 132 ainsi que les deux haltes routières aménagées en rive de la rivière Matapédia et le pont couvert de Routhierville qui l'enjambe offrent aussi aux automobilistes et aux touristes de passage de magnifiques vues sur la vallée de la rivière Matapédia. Ces trois rivières, reconnues comme rivières à saumon, sont également fréquentées pour la pêche sportive durant la saison estivale.

Les vallées des rivières Patapédia-Est, Milnikek, Meadow, du Moulin et du ruisseau Ferguson forment des vallées plus étroites. La configuration plus resserrée des versants, l'omniprésence du couvert forestier et l'étroitesse du lit des cours d'eau limitent généralement l'accessibilité visuelle à l'intérieur des vallées. Quelques vues ouvertes peuvent toutefois être offertes à partir de certains sommets et quelques secteurs de coupe. En outre, la fréquentation de ces vallées est plutôt extensive selon l'état des chemins forestiers qui les desservent. La route d'accès aux ressources, qui sert également d'accès principal aux secteurs de pêche de la rivière Patapédia, traverse l'extrémité sud de la vallée du ruisseau Ferguson et augmente légèrement la fréquentation de cette unité durant la saison estivale. Le sentier régional de motoneige no 587 et des sentiers locaux de quad contribuent également à augmenter la fréquentation de la vallée Milnikek en saison.

3.4.3 Unités de paysage de collines

À l'intérieur de la zone d'étude paysagère, six unités de paysage de collines ont été définies. Elles présentent un relief montueux composé de nombreuses collines arrondies. Plusieurs cours d'eau étroits occupent les dépressions et forment un réseau de drainage dendritique. Le couvert forestier y est omniprésent, mais fait l'objet d'activités forestières, tant en terres publiques qu'en forêts privées.

L'unité de collines CO1 regroupe les hauteurs boisées qui forment l'extrémité ouest de la zone d'étude paysagère. Elle est entièrement comprise à l'intérieur du territoire de la ZEC du Bas-Saint-Laurent. Les collines arrondies et boisées qui forment l'interfluve entre les vallées des rivières Patapédia-Est, Patapédia et Meadow composent l'unité CO2. À la limite nord de la zone d'étude paysagère, les collines arrondies bordées par la rivière Milnikek forment l'unité CO3. Au nord du massif supérieur, une succession de collines arrondies forme un plateau intermédiaire définissant l'unité CO4. L'unité CO5 regroupe, quant à elle, de petites collines arrondies qui forment un interfluve entre les vallées des rivières Patapédia, Ristigouche et du ruisseau Ferguson. Entre le massif montagneux supérieur et le paysage agroforestier, un regroupement de collines boisées forme l'unité CO6.



Photo 13 – Paysage de collines CO5



Photo 14 – Paysage de collines CO5, vue du chemin no 1, accès principal aux sites de pêche de la rivière Patapédia.



Photo 15 – Paysage de collines CO6 à partir du chemin forestier et sentier de quad.

L'unité CO3 est presque entièrement située dans la zone d'influence faible, à l'exception de son extrémité sud-ouest qui s'insère légèrement à l'intérieur de l'aire d'influence moyenne. À l'inverse, l'unité CO4 est presque entièrement comprise à l'intérieur de l'aire d'influence moyenne. Son extrémité est pénétrée à l'intérieur de l'aire d'influence faible alors que son extrémité sud-ouest s'insère à l'intérieur des limites du parc éolien projeté et de l'aire d'influence forte. Les autres unités de collines CO1, CO2, CO5 et CO6 chevauchent les aires d'influence moyenne et faible.

Les observateurs potentiels sont généralement peu nombreux à l'intérieur de ces paysages de collines. Quelques villégiateurs installés le long des chemins forestiers ou de cours d'eau ainsi que les adeptes d'activités récréotouristiques (motoneige, quad), de pêche sportive et de chasse représentent l'essentiel des observateurs potentiels. De façon générale, l'accessibilité visuelle de ces paysages est restreinte par le relief de collines et le couvert forestier, omniprésent sur l'ensemble des unités. Quelques percées visuelles sont néanmoins offertes à partir des terres nouvellement bûchées ou de certains chemins forestiers qui parcourent les hauteurs, mais elles sont généralement de faibles profondeurs.

3.4.4 Unité de paysage lacustre

Une seule unité de paysage lacustre est définie à l'intérieur de la zone d'étude, à son extrémité nord-ouest. Elle se distingue par la dominance du lac Mitis et est délimitée par les versants des collines qui l'entourent. L'unité lacustre du lac Mitis se situe entièrement dans la zone d'influence faible et à plus de 17 kilomètres des éoliennes projetées les plus rapprochées. Elle englobe l'extrémité sud du territoire de la Pourvoirie de la Seigneurie du lac Mitis et est entièrement comprise dans la MRC La Matapédia. Les installations récréotouristiques de la pourvoirie sont toutefois localisées à l'extérieur des limites de la zone d'étude paysagère. L'unité est fréquentée essentiellement par les clients de la pourvoirie durant la saison estivale. Quelques chemins forestiers donnent accès aux versants. La configuration et l'étendue du lac Mitis offrent de grandes vues ouvertes vers le plan d'eau dont la profondeur est définie par les collines adjacentes. Sur les versants, les vues sont toutefois limitées par le couvert boisé omniprésent.

3.4.5 Unité de paysage montagneux

Le massif montagneux supérieur qui occupe le centre de la zone d'étude paysagère forme l'unique unité de paysage montagneux. Il culmine à plus de 500 m d'altitude avec des pics s'élevant à plus de 600 m. Le massif montagneux supérieur est ciblé pour accueillir le parc éolien Le Plateau et, conséquemment, englobe presque entièrement l'aire d'influence forte.

Ce paysage montagneux est sous affectation forestière (schéma 1987) et la couverture boisée y est omniprésente, marquée toutefois par les activités forestières antérieures. L'unité cible essentiellement les terres domaniales du TNO Ruisseau-Ferguson. De façon générale, les observateurs potentiels y sont peu nombreux et la fréquentation du territoire y est extensive. Quelques villégiateurs dispersés le long



Photo 16 – Paysage montagneux, vue du chemin no 1, accès principal aux sites de pêche de la rivière Patapédia.



Photo 17 – Paysage montagneux, vue vers le nord à partir du sentier régional de motoneige.



Photo 18 – Paysage montagneux, vue du chemin no 1, accès principal aux sites de pêche de la rivière Patapédia.



Photo 19 – Paysage montagneux, vue du chemin no 22.



Photo 20 – Paysage montagneux, vue vers le sud en direction du sentier régional de motoneige.

des chemins forestiers ou près de petits cours d'eau, des adeptes de motoneiges et de quad, des chasseurs et des adeptes de pêche sportive en transit vers les sites de la rivière Patapédia forment l'essentiel des observateurs occasionnels et mobiles.

Ce paysage montagneux domine le centre de la zone d'étude paysagère mais le plateau intermédiaire formé de collines arrondies (unité CO4, CO5 et CO6) limite sa visibilité à partir des unités adjacentes. À l'intérieur de l'unité, l'accessibilité visuelle est plutôt restreinte par le couvert forestier dominant et le relief irrégulier. Dans les secteurs de coupe récente ou en régénération, le couvert boisé inconsistant permet certaines vues ouvertes, mais généralement de faibles profondeurs.

3.5 Attraitis visuels et points de repère locaux

Les attraitis visuels de la zone d'étude paysagère sont majoritairement liés à la présence des grandes vallées des rivières Matapédia, Patapédia et Ristigouche qui composent des paysages distinctifs et de très grande qualité. Des belvédères aménagés sur les versants offrent d'ailleurs des vues panoramiques exceptionnelles sur la vallée de la rivière Ristigouche. Les accès et autres installations en rive des rivières offrent également de magnifiques vues sur les vallées des rivières Patapédia et Ristigouche. Le corridor panoramique et circuit touristique de la route 132 ainsi que les haltes routières aménagées le long de celle-ci permettent, quant à eux, d'apprécier la qualité du paysage de la vallée de la rivière Matapédia en offrant aux touristes un accès visuel privilégié.

À l'intérieur des terres, les noyaux urbains des localités de l'Ascension-de-Patapédia et de Saint-François-d'Assise, l'étendue des terres agricoles et le plateau intermédiaire formé de collines arrondies composent de magnifiques vues du secteur Les Plateaux. Celles-ci sont offertes, entre autres, à partir du circuit panoramique qui emprunte la route collectrice reliant les municipalités et de quelques rangs agricoles. Enfin, les églises des deux localités, de même que le pont couvert de Routhierville, forment des points de repère anthropiques locaux.

3.6 Points de vue à considérer

L'inventaire au terrain, la description des unités de paysage et leur analyse ont permis d'identifier quelques secteurs susceptibles d'être plus sensibles à la perturbation du paysage issue de la présence d'éoliennes. De manière générale, un secteur sensible doit offrir une vue ouverte sur le paysage qui limite le potentiel d'intégration des composantes projetées dans celui-ci, en plus de répondre à l'un ou l'autre des critères suivants :

- Comprendre une concentration d'observateurs permanents relativement élevée (localité, agglomération urbaine, site de villégiature, etc.);
- Offrir des activités récréotouristiques importantes;
- Comprendre une densité d'observateurs occasionnels ou temporaires significative.

Certaines unités de paysage définies à l'intérieur de la zone d'étude paysagère et décrites précédemment comprennent des zones considérées sensibles. L'inventaire au

terrain a toutefois permis d'identifier, à l'intérieur des unités localisées entièrement ou partiellement dans les aires d'influence moyenne et forte, ou à la limite de celles-ci, quelques points de vue critiques, desquels des photos ont été prises à l'automne 2008. Celles-ci serviront pour les montages photographiques des simulations visuelles afin de visualiser les éoliennes projetées dans le paysage. Elles permettront également d'évaluer les impacts potentiels à la section 4. Les points de vue critiques sont présentés au tableau 5.

Tableau 5 Points de vue critiques

Unité de paysage	Nos	Points de vue critiques
AF1 — L'Ascension-de-Patapédia et Saint-François-d'Assise	1	Vue à partir du circuit panoramique Les Plateaux, à l'approche du hameau de Saint-Jean-de-Matapédia, municipalité de Saint-François-d'Assise.
V2 – Vallée de la rivière Patapédia	2	Vue à partir du camp 7 miles en rive de la rivière;
	3	Vue à partir du camp 19 miles en rive de la rivière;
	4	Vue à partir du camp 23 miles en rive de la rivière;
	5	Vue à partir d'un belvédère naturel sur le versant ouest de la rivière Patapédia
M1 – Massif montagneux supérieur	6	Vue à partir du sentier régional de motoneige no 587.
	7	Vue à partir d'un chemin forestier sur le sentier régional de motoneige no 587

4 ÉVALUATION DE L'IMPACT VISUEL DU PARC ÉOLIEN LE PLATEAU

4.1 Résistance des unités de paysage au regard du parc éolien et de ses composantes

De façon générale, la zone d'étude paysagère est caractérisée par un relief très varié, combinant un massif montagneux supérieur, trois grandes vallées encaissées, un plateau intermédiaire entaillé de plusieurs vallées de moindre importance et un secteur agroforestier comportant quelques localités rurales dispersées. En outre, la région de la Gaspésie est reconnue pour la beauté de ses paysages et l'importance de ceux-ci dans son développement économique associé au tourisme. La préservation des paysages locaux, particulièrement ceux perçus à partir de la route 132 et du circuit panoramique Les Plateaux ainsi que ceux offerts à partir des rivières à saumon reconnues, revêt une importance particulière.

La zone d'étude paysagère ne comporte aucune unité de paysage qui offre une très forte résistance relativement à l'implantation du parc éolien et de ses composantes. De façon générale, les unités de paysage qui présentent une grande ouverture visuelle, qui sont associées à la pratique d'activités récréatives ou qui comprennent une rivière reconnue pour son potentiel halieutique, opposent une forte résistance au regard du projet.

Les paysages caractérisés par la présence d'une ligne électrique ou d'autres infrastructures industrielles ainsi que les paysages qui présentent un couvert boisé et un relief irrégulier, permettent une certaine dissimulation des composantes projetées et opposent ainsi une résistance moindre à la réalisation du parc éolien.

Le tableau 6 présente l'évaluation des résistances attribuées aux diverses unités de paysage au regard du projet du parc éolien Le Plateau et de ses composantes. La justification de ces résistances est également présentée ci-après.

4.1.1 Résistance forte

Paysages de vallée des rivières Patapédia (V2), Matapédia (V7) et Ristigouche (V8)

Un impact moyen est appréhendé pour ces trois unités en raison de la configuration encaissée des vallées et de l'omniprésence du couvert forestier qui couvre les versants, offrant ainsi une capacité d'absorption élevée. Toutefois, l'absence d'infrastructure ou de composante industrielle à l'intérieur de ces unités et leur caractère naturel limite leur capacité d'insertion des composantes projetées. En outre, ces paysages sont d'une grande qualité intrinsèque et, bien que le nombre d'observateurs potentiels y soit modeste (essentiellement des adeptes de pêche sportive et de canot kayak en saison estivale), une grande valeur leur est accordée puisque les gestionnaires du milieu

Tableau 6 Résistance des unités de paysage

Unités	Impact appréhendé		Valeur accordée			Résistance	
	Capacité absorption	Capacité insertion		Qualité intrinsèque	Intérêt du milieu		
AF1 – L'Ascension-de-Patapédia, Saint-François-d'Assise	Moyenne	Faible	Moyen	Grande	Moyen	Moyenne	Moyenne
V1 – Vallée de la rivière Patapédia-Est	Forte	Moyenne	Faible	Grande	Faible	Moyenne	Faible
V2 – Vallée de la rivière Patapédia	Forte	Faible	Moyen	Grande	Grand	Forte	Forte
V3 – Vallée de la rivière Meadow	Forte	Moyenne	Faible	Grande	Moyen	Moyenne	Faible
V4 – Vallée de la rivière Milnikek	Forte	Moyenne	Faible	Grande	Faible	Moyenne	Faible
V5 – Vallée du ruisseau Ferguson	Forte	Faible	Moyen	Grande	Faible	Moyenne	Moyenne
V6 – Vallée de la rivière du Moulin	Forte	Faible	Moyen	Grande	Grand	Forte	Forte
V7 – Vallée de la rivière Matapédia	Forte	Faible	Moyen	Grande	Grand	Forte	Forte
V8 – Vallée de la rivière Ristigouche	Forte	Faible	Moyen	Grande	Grand	Forte	Forte
C1 – Collines de la ZEC du Bas-Saint-Laurent	Moyenne	Faible	Moyen	Moyenne	Moyen	Moyenne	Moyenne
C2 – Collines et interfluve des rivières Patapédia-Est, Patapédia et Meadow	Moyenne	Moyenne	Moyen	Moyenne	Moyen	Moyen	Moyenne
C3 – Collines TNO MRC La Matapédia	Forte	Faible	Moyen	Moyenne	Faible	Faible	Faible
C4 – Collines et plateau intermédiaire	Forte	Forte	Faible	Moyenne	Moyen	Moyenne	Faible
C5 – Collines et interfluve des rivières Patapédia et Ristigouche et du ruisseau Ferguson	Forte	Faible	Moyen	Moyenne	Moyen	Moyenne	Moyenne
C6 – Collines et plateau intermédiaire	Forte	Faible	Moyen	Moyenne	Faible	Faible	Faible
L1 – Lac Mitis	Moyenne	Faible	Moyen	Grande	Grand	Forte	Forte
M1 – Massif montagneux supérieur	Moyenne	Moyenne	Moyen	Moyenne	Moyen	Moyenne	Moyenne

reconnaissent le potentiel halieutique des rivières. Des conditions d'harmonisation sont d'ailleurs exigées au *Plan régional de développement des terres publiques – volet éolien* (PRDTP-volet éolien, 2004) sur une bande d'une largeur de cinq kilomètres définie à partir du lit de la rivière, afin d'atténuer les effets des projets éoliens sur le paysage des vallées Patapédia et Matapédia. Ces considérations permettent d'attribuer une forte résistance à ces trois paysages de vallée.

Paysage de vallée de la rivière du Moulin (V6)

Ce paysage de vallée présente une forte résistance au regard du projet éolien. La configuration encaissée de la vallée et le resserrement des versants boisés favorisent l'absorption des composantes projetées. Son caractère naturel et l'absence d'infrastructures autres que les chemins forestiers et un sentier quad limite toutefois sa capacité d'insertion. L'impact appréhendé est ainsi jugé moyen. En outre, la grande qualité intrinsèque de cette vallée, peu affectée par les activités forestières antérieures, et sa reconnaissance comme aire de confinement du Cerf de Virginie par les gestionnaires du milieu permettent de lui accorder une grande valeur.

Paysage lacustre du lac Mitis (L1)

Ce paysage lacustre, dominé par un seul plan d'eau offre une forte résistance au regard de l'implantation du parc éolien projeté en raison de sa grande qualité intrinsèque de même que sa forte valorisation par les gestionnaires du milieu (pourvoirie), les adeptes de pêche sportive et les touristes qui fréquentent ce secteur. L'impact appréhendé est toutefois jugé moyen compte tenu de la configuration de l'unité circonscrite de versants accentués et boisés qui orientent plutôt les vues vers le plan d'eau lui-même. De plus, le caractère naturel du paysage lacustre du lac Mitis, malgré la présence d'une petite portion de ligne électrique à 315 kV, lui confère une faible capacité d'insertion.

4.1.2 Résistance moyenne

Paysage agroforestier (AF1)

Une résistance moyenne est attribuée à cette unité en raison, notamment, du relief vallonné qui la caractérise et de la présence de nombreux lots et îlots boisés dispersés qui permettent de dissimuler, partiellement ou totalement, les nouvelles composantes projetées. L'impact appréhendé est ainsi jugé moyen. Malgré la vocation agricole du milieu et sa grande qualité intrinsèque, une valeur moyenne est attribuée à ce paysage agroforestier puisque la concentration d'observateurs permanents, regroupés dans les petites localités ou dispersés le long des rangs, de même que le nombre d'automobilistes et de touristes qui fréquentent ce territoire demeurent relativement faibles.

Paysage de vallée du ruisseau Ferguson (V5)

Cette vallée offre une grande capacité d'absorption des composantes projetées compte tenu de sa configuration sinueuse, du resserrement des versants et de l'omniprésence du couvert boisé. Le caractère naturel de celle-ci et l'absence d'infrastructure industrielle limitent toutefois sa capacité d'insertion. L'impact appréhendé est donc jugé moyen. Les

rare chemins forestiers qui desservent uniquement les extrémités de l'unité et l'absence de construction témoignent de la faible fréquentation de cette unité et de l'intérêt modeste que lui porte la population en générale. La grande qualité intrinsèque de la vallée contribue toutefois à l'augmentation de la valeur accordée à moyenne. Ces considérations permettent donc d'attribuer une moyenne résistance à ce paysage de vallée.

Paysage de collines de la ZEC du Bas-Saint-Laurent (CO1)

L'impact appréhendé pour ce paysage de collines est jugé faible puisque le relief ondulé et irrégulier qui caractérise l'unité favorise la dissimulation des composantes projetées. Les aires de coupes résultant des activités forestières récentes augmentent toutefois l'accessibilité visuelle à l'intérieur de l'unité. Cette portion du territoire fait entièrement partie de la ZEC du Bas-Saint-Laurent et est fréquentée par les adeptes de la pêche et de la chasse. Quelques baux de villégiature sont également répertoriés en rive des petits plans d'eau et un réseau très développé de chemins forestiers sillonne l'ensemble de l'unité. Ces installations témoignent de la fréquentation occasionnelle et d'un certain intérêt pour ce milieu. Une valeur moyenne est donc accordée à ce paysage de collines. Ces considérations permettent d'attribuer une moyenne résistance à cette unité.

Paysage de collines et interfluve des rivières Patapédia-Est, Patapédia et Meadow (CO2)

Ce paysage de collines oppose également une moyenne résistance au regard du projet à l'étude. Bien que la fréquentation de cette unité soit très extensive, la reconnaissance d'une portion de celle-ci comme une forêt rare augmente la valeur qui lui est accordée à moyenne. Par ailleurs, le relief irrégulier et l'omniprésence du couvert forestier qui caractérisent l'unité permettent une certaine absorption des composantes. Celle-ci est toutefois moindre à l'intérieur des aires de coupe récentes qui offrent une plus grande accessibilité visuelle. Le passage de la ligne à 315 kV dans ce même secteur favorise toutefois l'insertion des nouvelles composantes. L'impact appréhendé est donc jugé moyen.

Paysage de collines et interfluve des rivières Patapédia et Ristigouche et du ruisseau Ferguson (CO5)

Le relief irrégulier qui caractérise ce paysage de collines et la dominance de la couverture boisée limitent l'étendue des champs visuels offerts et favorisent la dissimulation des composantes projetées. L'absence d'infrastructure ou de composante industrielle à l'intérieur de l'unité restreint toutefois la capacité d'insertion du milieu. L'impact appréhendé pour cette unité est donc jugé moyen. L'identification de quelques baux de villégiature à l'intérieur de l'unité et la présence d'un réseau de chemins forestiers bien développé, dont certains axes servent d'accès aux sites de pêche et aux installations sur la rivière Patapédia, témoignent d'une fréquentation moins extensive de cette unité. Une valeur moyenne lui est ainsi accordée. Ces considérations permettent donc d'attribuer une moyenne résistance à ce paysage.

Paysage montagneux (M1)

Le massif montagneux supérieur présente une résistance moyenne au regard du projet éolien. Le relief irrégulier et la dominance du couvert forestier qui caractérisent l'unité ainsi que la présence d'infrastructures de télécommunication sur un des sommets favorisent l'absorption et l'insertion des composantes projetées. Les aires de coupe résultant des activités forestières antérieures augmentent toutefois l'étendue des champs visuels dans certains secteurs du massif montagneux supérieur. L'impact appréhendé est donc jugé moyen. Par ailleurs, l'identification de quelques baux de villégiature dispersés, les nombreux chemins forestiers qui sillonnent l'unité, dont certains servent d'accès aux sites de pêche et aux installations sur la rivière Patapédia, ainsi que la présence du sentier régional de motoneige no 587 témoignent d'une fréquentation occasionnelle plus importante de cette portion des terres publiques, d'où l'attribution d'une valeur accordée moyenne à ce paysage montagneux.

4.1.3 Résistance faible

Paysage de vallée des rivières Patapédia-Est (V1), Meadow (V3) et Milnikek (V4)

L'omniprésence du couvert forestier qui couvre les versants de ces trois vallées et leur configuration encaissée restreignent grandement l'accessibilité visuelle à partir des unités mêmes et limitent la profondeur des vues aux lignes de faîte des versants. La présence de la ligne à 315 kV dans ces unités favorise également l'insertion des composantes projetées, ce qui permet d'appréhender un impact d'importance faible. La qualité intrinsèque de ces vallées augmente leur valeur accordée à moyenne, malgré la fréquentation très extensive de ces milieux. Les gestionnaires du milieu reconnaissent également une partie des versants de la rivière Meadow comme une forêt rare. Ces paysages de vallée opposent donc une faible résistance au regard du projet à l'étude.

Paysage de collines du TNO MRC La Matapédia (CO3) et du plateau intermédiaire (CO6)

Une résistance faible est accordée à ces paysages de collines en raison, notamment, du couvert forestier qui occupe la majeure partie des terres et restreint l'étendue des champs visuels. De plus, les collines boisées qui composent l'unité agissent comme autant d'écrans visuels et favorisent l'absorption complète ou partielle des composantes projetées. Quelques chemins forestiers parcourent l'unité CO3 à l'est et à l'ouest et quelques bâtiments identifiés sur les hauteurs de Routhierville témoignent de sa fréquentation extensive du paysage. Une fréquentation tout aussi extensive est observée à l'intérieur de l'unité CO6, se limitant aux quelques usagers du territoire, aux motoneigistes et aux adeptes de quad qui utilisent les infrastructures actuelles.

Paysage de collines et plateau intermédiaire (CO4)

Ce paysage oppose également une faible résistance au regard du projet à l'étude puisque le relief irrégulier qu'il présente et la dominance du couvert forestier permettent de dissimuler partiellement ou totalement les composantes projetées. La présence de la ligne à 315 kV, qui traverse l'unité sur toute sa longueur, favorise également leur

insertion. Ces considérations permettent d'appréhender un impact faible. La fréquentation de ce paysage de collines, commun à la région, est très extensive et se limite aux quelques usagers du territoire, aux rares villégiateurs, aux motoneigistes et aux adeptes de quad qui utilisent les infrastructures actuelles. Une faible valeur lui est donc accordée.

4.2 Degré de perception des infrastructures

4.2.1 Description sommaire du projet

L'emplacement du parc éolien Le Plateau cible essentiellement le massif montagneux supérieur situé à l'intérieur du TNO Ruisseau-Ferguson. Le domaine du parc éolien est entièrement projeté en terres publiques sous affectation forestière et couvre une superficie de 22 834 ha.

Le parc éolien comptera au total 60 éoliennes de modèle Enercon E-70, produisant une puissance individuelle de 2,31 MW et une puissance nominale de 138,6 MW. La hauteur du moyeu des éoliennes atteindra 85 m et le diamètre des pales du rotor sera de 71 m, offrant une surface balayée de 3 959 m².

L'accès au domaine du parc éolien priorisera l'utilisation des chemins existants. De nouvelles routes seront tout de même construites pour accéder aux divers sites de construction et pour le transport des composantes. Sur les 94,4 km de chemins requis dans le domaine du parc éolien, 33,6 km sont des chemins existants.

Un poste de raccordement élévateur de tension 34,5 kV - 315 kV, d'une superficie de 5 625 m², sera construit à l'extrémité nord du domaine du parc éolien, près de la ligne à 315 kV existante, éliminant ainsi la nécessité d'ériger une ligne de raccordement au réseau d'Hydro-Québec.

Un réseau collecteur de lignes électriques à 34,5 kV acheminera l'électricité produite par les éoliennes jusqu'au poste de raccordement. Ce réseau comportera des lignes électriques souterraines, majoritairement enfouies le long des chemins d'accès. Advenant des difficultés techniques, des lignes électriques aériennes pourraient être installées plus directement d'un point à l'autre.

Enfin, certaines éoliennes seront munies de balises lumineuses, conformément au Règlement de l'aviation canadienne (amendement 621.19.12 de la norme 621.19) (Transports Canada, 2006). Ces balises seront d'intensité moyenne, utilisant une lumière blanche de 20 000 candelas le jour et une lumière rouge de 2 000 candelas la nuit. Elles clignoteront de 20 à 40 fois par minute. Une distance maximale de 900 m entre chacune des balises est prévue. Le nombre de balises requis pour le parc éolien sera confirmé par Transports Canada ultérieurement.

4.2.2 Évaluation des degrés de perception

L'emplacement retenu pour l'implantation du parc éolien Le Plateau se situe à une distance importante des agglomérations identifiées à l'intérieur de la zone d'étude de même que de la route 132 et des rivières à saumon de Patapédia et Ristigouche. La localité de l'Ascension-de-Patapédia se retrouve à plus de treize kilomètres de l'emplacement des éoliennes les plus rapprochées alors que celle de Saint-François-d'Assise est éloignée à plus de seize kilomètres. La route 132 se situe, quant à elle, à plus de 17 kilomètres des premières structures.

Le parcours sinueux de la rivière Patapédia se rapproche à un peu plus de quatre kilomètres de l'éolienne la plus rapprochée. Trois éoliennes sont ainsi ciblées par les exigences d'harmonisation stipulées au PRDTP – volet éolien (2004) puisqu'elles se retrouvent à moins de cinq kilomètres du lit du cours d'eau. La rivière Ristigouche s'éloigne, quant à elle, à plus de treize kilomètres. De plus, à l'intérieur même du domaine du parc éolien, les éoliennes seront positionnées à plus de 500 m des baux de villégiatures recensés.

La configuration variée du territoire d'étude et la dominance du couvert forestier à l'intérieur de nombreuses unités de paysage font en sorte que plusieurs secteurs de la zone d'étude paysagère n'offrent aucune visibilité sur le massif montagneux supérieur et l'emplacement du parc éolien projeté. La cartographie des zones de visibilité, présentée à la figure 2, illustre en couleur les secteurs offrant des possibilités de voir les éoliennes projetées alors que les zones blanches précisent les secteurs d'où les éoliennes ne seront aucunement visibles. Les zones de couleurs précisent également le nombre théorique d'éoliennes visibles selon le positionnement des observateurs. Rappelons que cette cartographie se base uniquement sur le relief du milieu et ne considère aucunement le couvert végétal, le milieu bâti et les autres composantes pouvant contribuer à dissimuler les éoliennes. Ainsi, le nombre d'éoliennes visibles ne peut qu'être inférieur à cette première évaluation.

De manière à préciser le degré de perception du parc éolien et de ses composantes, six simulations visuelles ont également été réalisées selon les points de vue critiques identifiés à la section 3.6, dont quatre en rapport aux sites fréquentés sur la rivière Patapédia, pour répondre spécifiquement aux critères d'harmonisation exigés le PRDTP – volet éolien (2004). Ces points sont d'ailleurs positionnés sur la carte *Étude paysagère* (annexe B) et sur la cartographie des zones de visibilité. Les simulations visuelles sont jointes à l'annexe C.

Enfin, le degré de perception a été évalué pour chacune des unités de paysage selon l'exposition visuelle et la sensibilité des observateurs potentiels ainsi que le rayonnement de la présence des éoliennes et des autres composantes. Ainsi, aucune unité n'offre un degré de perception supérieur à faible. Seules deux unités (CO4 et M1) offrent un faible degré de perception, sept unités de paysage (V1, V3, V4, V5, CO1, CO2 et CO3) offrent un degré de perception très faible et huit unités (AF1, V2, V6, V7, V8, CO5, CO6 et L1) n'offrent aucune vue sur les éoliennes et les autres composantes et leur degré de perception est considéré comme nul. Le tableau 7 présente la synthèse des degrés de perception pour l'ensemble des unités de paysage définies et précise les arguments venant appuyer cette pondération.

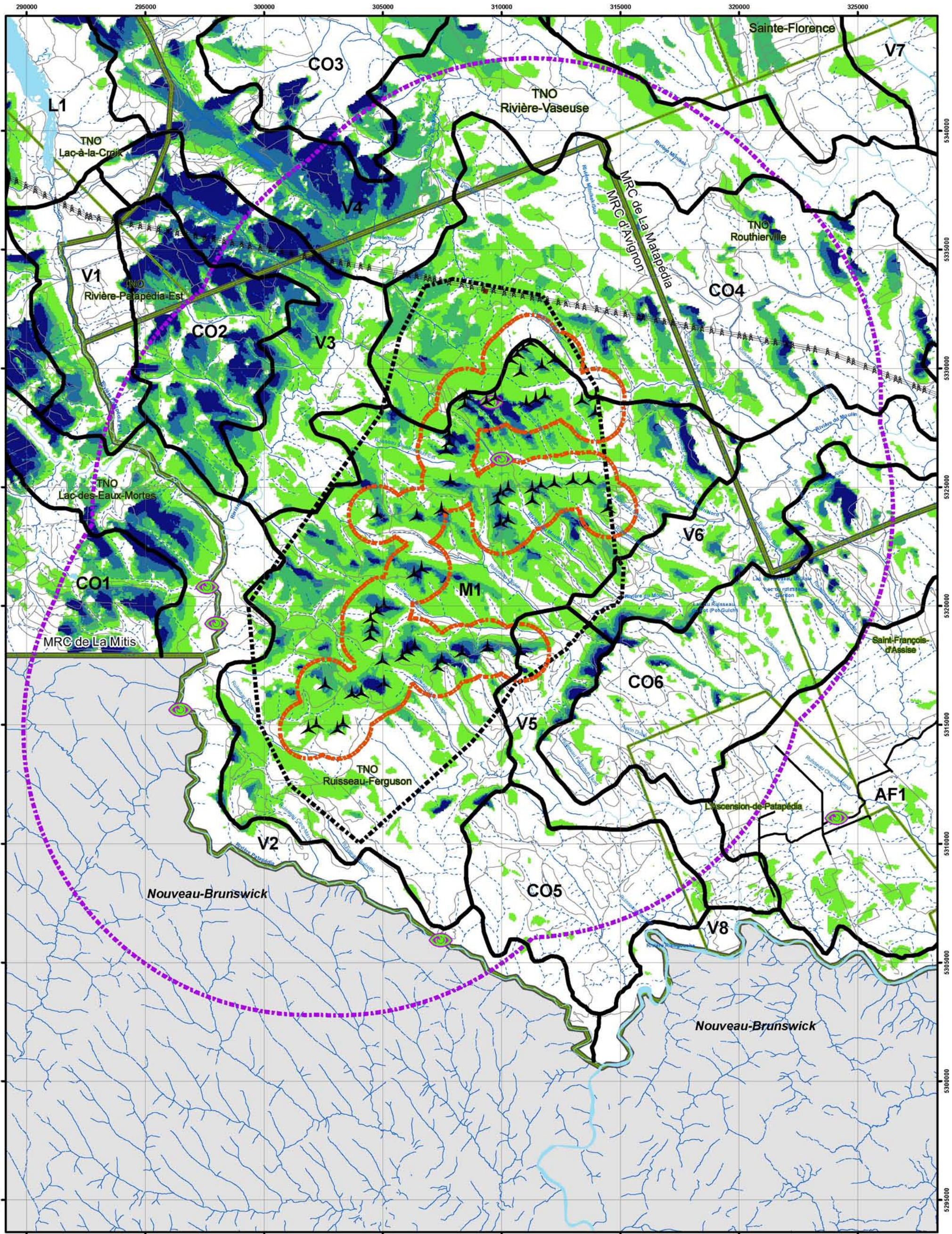


Figure 2
Cartographie des zones de visibilité

Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI

Légende

- Point de vue des simulations visuelles
- Unité de paysage
- Zone d'influence forte
- Zone d'influence moyenne
- Nombre de nacelles visibles**
- aucune
- 1 - 5
- 5 - 10
- 10 - 15
- 15 et plus
- Éolienne (Configuration 4)
- Poste de raccordement
- Autres éléments**
- Domaine du parc éolien
- Limite municipale
- Limite des MRC
- Route pavée
- Route non pavée
- Ligne de transport d'énergie
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau

Parc éolien Le Plateau



1:150 000

0 1 300 2 600 5 200 Mètres



N/Réf. : 08069

Conception : Emmanuel Gendron, tech. for. et géom.

Vérification : Francis Caron, B.A.A., M. Env.

Projection et approbation : Élane Bougie, archit. pays.

Date : 17 novembre 2008

Projection : MTM 8, NAD1983
Sources : © Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2008.
Base de données topographiques du Québec (BDTQ),
MRNF, Service des inventaires, (SIEP),
BDTN, Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick.

Tableau 7 Synthèse des degrés de perception du parc éolien Le Plateau et de ses composantes

Unités de paysage	Photo # (sec. 3.4)	Points de vue critiques	Simulation visuelle no	Degré de perception	Notes explications – observations au terrain
AF1 — Agroforestier l'Ascension-de-Patapédia et de Saint-François-d'Assise	3	Circuit panoramique Les Plateaux	1	Nul	<ul style="list-style-type: none"> Vues ouvertes sur le paysage agroforestier à partir du circuit panoramique Les Plateaux. Champ visuel ouvert et profond, composantes du projet les plus près situées à une distance de plus de 15 km (arrière-plan, aire d'influence faible) – observateurs mobiles, occasionnels et permanents – rayonnement local. Aucune éolienne visible selon la carte des zones de visibilité.
V1 – Vallée de la rivière Patapédia-Est	—	—	—	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Vues fermées par la configuration resserrée des versants et le couvert forestier dominant. Vues ponctuelles possibles à partir des aires de coupe sur le versant ouest, où le couvert boisé est inconsistant et certains chemins forestiers. Champ visuel généralement fermé, percées visuelles à partir des aires de coupe (arrière-plan, aire d'influence faible) – peu d'observateurs potentiels – rayonnement ponctuel. 0 à 5 éoliennes visibles au milieu du versant et à partir du chemin d'accès à la ZEC, 5 à 10 éoliennes visibles sur le haut des versants selon la carte des zones de visibilité.
V2 – Vallée de la rivière Patapédia	8	Lit de la rivière Patapédia, secteur du camp des 7 miles	2	Nul	<ul style="list-style-type: none"> Vues dirigées dans l'axe de la rivière Patapédia par la configuration des versants et le couvert forestier dominant. Vue fermée vers le massif montagneux par le relief et le couvert forestier. Aucune vue sur le domaine du parc éolien projeté.
	—	Lit de la rivière Patapédia, secteur du camp des 19 miles	3	Nul	<ul style="list-style-type: none"> Vues dirigées dans l'axe de la rivière Patapédia par la configuration des versants et le couvert forestier dominant. Vue fermée vers le massif montagneux par le relief et le couvert forestier. Aucune vue sur le domaine du parc éolien projeté.
	—	Lit de la rivière Patapédia, secteur du camp des 23 miles	4	Nul	<ul style="list-style-type: none"> Vues dirigées dans l'axe de la rivière Patapédia par la configuration des versants et le couvert forestier dominant. Vue fermée vers le massif montagneux par le relief et le couvert forestier. Aucune vue sur le domaine du parc éolien projeté.
	—	Lit de la rivière Patapédia, belvédère naturel près du chemin forestier	5	Nul	<ul style="list-style-type: none"> Percée visuelle panoramique sur la rivière Patapédia, le versant est et le massif montagneux supérieur. Aucune vue sur les éoliennes et les autres composantes projetées.
V3 – Vallée de la rivière Meadow	—	—	—	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Vues fermées par la configuration resserrée des versants et le couvert forestier dominant. Possibilités de vues dirigées ou filtrées ponctuelles à partir des aires de coupe où le couvert boisé est inconsistant et à partir de certains chemins forestiers. Champs visuels restreints à partir des aires de coupe et de certaines portions des chemins forestiers (arrière-plan, aires d'influence moyenne et faible) – peu d'observateurs potentiels – rayonnement ponctuel. 0 à 5 éoliennes visibles au creux de la vallée et plus de 15 éoliennes visibles sur le haut des versants (secteurs ponctuels) selon la carte des zones de visibilité.

Tableau 7 Synthèse des degrés de perception du parc éolien Le Plateau et de ses composantes (suite)

Unités de paysage	Photo # (sec. 3.4)	Points de vue critiques	Simulation visuelle #	Degré de perception	Notes explications – observations au terrain
V4 – Vallée de la rivière Milnikek	—	—	—	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Vues fermées par la configuration resserrée des versants et le couvert forestier dominant. Possibilités de vues dirigées ou filtrées ponctuelles à partir des aires de coupe où le couvert boisé est inconsistant et à partir de certains chemins forestiers. Champs visuels restreints à partir des aires de coupe, de certains chemins forestiers et du sentier de motoneige (arrière-plan, aires d'influence moyenne et faible) – peu d'observateurs potentiels – rayonnement ponctuel. 5 à 10 éoliennes visibles dans la portion nord-ouest de l'unité et 0 à 5 éoliennes visibles à partir du sentier de motoneige selon la carte des zones de visibilité.
V5 – Vallée du ruisseau Ferguson	—	—	—	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Vues fermées par la configuration des versants resserrés et le couvert forestier dominant. Percées visuelles ponctuelles offertes à partir du sentier de motoneige dans une aire de coupe située sur le versant est, à l'extrémité nord de l'unité. Champ visuel généralement fermé, champs visuels restreints à partir d'une aire de coupe, composantes du projet les plus rapprochées se situent à 3 km (plan intermédiaire, aire d'influence moyenne) – observateurs mobiles et occasionnels – rayonnement ponctuel. 10 à 15 éoliennes potentiellement visibles à partir du sentier de motoneige selon la carte des zones de visibilité.
V6 – Vallée de la rivière du Moulin	—	—	—	Nul	<ul style="list-style-type: none"> Vues fermées par la configuration des versants ascendants et le couvert forestier dominant. Aucune vue sur le domaine du parc éolien. Les éoliennes les plus près se situent à 3 km.
V7 – Vallée de la rivière Matapédia	—	—	—	Nul	<ul style="list-style-type: none"> Vues ouvertes et dirigées dans l'axe de la vallée dont la profondeur est limitée aux faites des versants accentués. Aucune vue sur le domaine du parc éolien situé à plus de 16 km.
V8 – Vallée de la rivière Ristigouche	—	—	—	Nul	<ul style="list-style-type: none"> Vues dirigées dans l'axe de la rivière Ristigouche par la configuration des versants et le couvert forestier dominant. Vues panoramiques à partir des belvédères aménagés sur le versant nord. Aucune vue sur le domaine du parc éolien projeté.
C1 – Collines de la ZEC du Bas-Saint-Laurent	—	—	—	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Vues fermées par le relief irrégulier des collines. Possibilités de vues dirigées ou filtrées ponctuelles sur le massif montagneux supérieur à partir des chemins forestiers qui parcourent les aires de coupe dans la portion est de l'unité. Champ visuel généralement fermé, parfois restreint à partir des aires de coupe et de certains chemins forestiers situés sur les hauteurs (arrière-plan, aires d'influence moyenne et faible) – observateurs peu nombreux – rayonnement ponctuel. Plus de 15 éoliennes potentiellement visibles à partir de certains chemins forestiers (secteurs ponctuels) selon la carte des zones de visibilité.
C2 – Collines et interfluve des rivières Patapédia-Est, Patapédia et Meadow	—	—	—	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Vues fermées par le relief irrégulier des collines et par le couvert forestier dominant. Possibilités de vues dirigées ou filtrées ponctuelles sur le massif montagneux supérieur à partir des chemins forestiers qui parcourent les aires de coupe dans la portion nord de l'unité. Champ visuel généralement fermé, parfois restreint à partir des chemins forestiers qui traversent les aires de coupe situées sur les hauteurs (arrière-plan, aires d'influence moyenne et faible) – observateurs peu nombreux – rayonnement ponctuel. Plus de 15 éoliennes potentiellement visibles à partir de certains chemins forestiers (secteurs ponctuels) selon la carte des zones de visibilité.

Tableau 7 Synthèse des degrés de perception du parc éolien Le Plateau et de ses composantes (suite)

Unités de paysage	Photo # (sec. 3.4)	Points de vue critiques	Simulation visuelle #	Degré de perception	Notes explications – observations au terrain
C3 – Collines TNO MRC La Matapédia	—	—	—	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> • Vues fermées par le relief irrégulier des collines et par le couvert forestier dominant. Vues ouvertes à partir des terres agricoles bordant certains rangs à l'extrémité est de l'unité. Possibilités de vues dirigées ou filtrées ponctuelles à partir des chemins forestiers qui traversent des aires de coupe situées sur les hauteurs dans la portion ouest de l'unité. • Champ visuel ouvert à partir des terres agricoles, les composantes du projet les plus rapprochées se situent à 17 km (arrière-plan, aire d'influence faible) – observateurs fixes et mobiles peu nombreux – rayonnement ponctuel. • Champs visuels restreints à partir des chemins forestiers qui traversent les aires de coupe situées sur les hauteurs dans la portion ouest de l'unité, les composantes du projet les plus rapprochées situées 14 km (arrière-plan, aire d'influence faible) – observateurs occasionnels – rayonnement ponctuel. • 0 à 5 éoliennes potentiellement visibles à partir des terres en culture et des chemins forestiers selon la carte des zones de visibilité.
C4 – Collines et plateau intermédiaire	—	—	—	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Vues généralement fermées par le relief irrégulier des collines et par le couvert forestier dominant. Possibilités de vues dirigées ou filtrées ponctuelles sur le massif montagneux supérieur à partir du sentier de motoneige qui traverse des aires de coupe dans la portion ouest de l'unité et à partir de certains chemins forestiers. Vue ouverte à partir d'un bail de villégiature dans le même secteur. Aucune vue sur le domaine du parc éolien à partir du sentier de quad. • Champs visuels ouverts et ponctuels, les composantes du projet les plus rapprochées se situent à moins de 1 km du sentier de motoneige et à 1,4 km du bail de villégiature (avant-plan, aire d'influence forte) – observateurs occasionnels et mobiles – rayonnement ponctuel. • Champs visuels restreints à partir de certains chemins forestiers situés sur les hauteurs, les composantes du projet les plus rapprochées se situent à plus de 2 km (avant-plan et plan intermédiaire, aire d'influence moyenne) – observateurs occasionnels – rayonnement ponctuel. • 0 à 5 éoliennes potentiellement visibles à partir du sentier de motoneige, du bail de villégiature. Parfois 0 à 10 éoliennes potentiellement visibles à partir des chemins forestiers (secteurs ponctuels) selon la carte des zones de visibilité.
<i>C5 – Collines et interfluve des rivières Patapédia et Ristigouche et du ruisseau Ferguson</i>	—	—	—	Nul	<ul style="list-style-type: none"> • Vues fermées par le relief irrégulier des collines et par le couvert forestier dominant. • Aucune vue sur le domaine du parc éolien.
C6 – Collines et plateau intermédiaire	—	—	—	Nul	<ul style="list-style-type: none"> • Vues fermées par le relief irrégulier des collines et par le couvert forestier dominant. • Aucune vue sur le domaine du parc éolien à partir du sentier de motoneige, des chemins forestiers et des sentiers de quad.
L1 – Lac Mitis	—	—	—	Nul	<ul style="list-style-type: none"> • Vues ouvertes à partir du plan d'eau, dont la profondeur est limitée par les versants accentués des collines qui délimitent l'unité. • Aucune vue sur le domaine du parc éolien.
					•

Tableau 7 Synthèse des degrés de perception du parc éolien Le Plateau et de ses composantes (suite)

Unités de paysage	Photo # (sec. 3.4)	Points de vue critiques	Simulation visuelle #	Degré de perception	Notes explications – observations au terrain
<i>M1 – Massif montagneux supérieur</i>	19	Vue en direction et à partir du sentier régional de motoneige no 587, dans la portion nord de l'unité	6 et 7	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Vues généralement fermées par le relief irrégulier et ondulé qui caractérise le sommet du massif montagneux supérieur et par le couvert forestier dominant. Possibilités de vues dirigées ou filtrées ponctuelles dans l'axe des chemins forestiers et certaines vues ouvertes à partir de certaines aires de coupe récentes. • Champs visuels ouverts à partir des chemins forestiers qui traversent des aires de coupes situées sur les hauteurs, parfois dirigés dans l'axe des chemins forestiers. Les composantes du projet se situent parfois à moins de 1 km (avant-plan et plan intermédiaire, unité englobe presque entièrement l'aire d'influence forte) – observateurs mobiles et occasionnels – rayonnement ponctuel. • 1 à 5 éoliennes visibles à partir du sentier de motoneige et de certains chemins forestiers. Parfois 5 à 10 éoliennes visibles (secteurs ponctuels) selon la carte des zones de visibilité.

4.3 Évaluation de l'impact visuel par unité de paysage

L'évaluation de l'importance de l'impact visuel global pour chaque unité de paysage résulte de la combinaison de la résistance de l'unité de paysage au regard du projet à l'étude et du degré de perception des nouvelles composantes.

L'implantation du parc éolien Le Plateau sur des terres publiques localisées dans un secteur essentiellement forestier, accessibles à partir de chemins forestiers et fréquentés de façon occasionnelle ne causera que des impacts négligeables sur le paysage. L'ajout de nouvelles infrastructures dispersées sur le massif montagneux supérieur modifiera tout de même de façon permanente la qualité visuelle de quelques vues ponctuelles offertes à partir de certains chemins forestiers et installations récréatives. Ces modifications seront toutefois peu importantes. Le tableau 8 présente la synthèse de l'impact visuel par unité de paysage.

Tableau 8 Synthèse des impacts visuels au regard du parc éolien Le Plateau et de ses composantes

Unité de paysage	Simulation visuelle #	Résistance	Degré de perception	Importance de l'impact
AF1 – L'Ascension-de-Patapédia, Saint-François-d'Assise	1	Moyenne	Nul	Nulle
V1 – Vallée de la rivière Patapédia-Est	—	Faible	Très faible	Mineure à nulle
V2 – Vallée de la rivière Patapédia	2, 3, 4, 5	Forte	Nul	Nulle
V3 – Vallée de la rivière Meadow	—	Faible	Très faible	Mineure à nulle
V4 – Vallée de la rivière Milnikek	—	Faible	Très faible	Mineure à nulle
V5 – Vallée du ruisseau Ferguson	—	Moyenne	Très faible	Mineure à nulle
V6 – Vallée de la rivière du Moulin	—	Forte	Nul	Nulle
V7 – Vallée de la rivière Matapédia	—	Forte	Nul	Nulle
V8 – Vallée de la rivière Ristigouche	—	Forte	Nul	Nulle
CO1 – Collines de la ZEC du Bas-Saint-Laurent	—	Moyenne	Très faible	Mineure à nulle
CO2 – Collines et interfluve des rivières Patapédia-Est, Patapédia et Meadow	—	Moyenne	Très faible	Mineure à nulle
CO3 – Collines TNO MRC La Matapédia	—	Faible	Très faible	Mineure à nulle
CO4 – Collines et plateau intermédiaire	—	Faible	Faible	Mineure à nulle
CO5 – Collines et interfluve des rivières Patapédia et Ristigouche et du ruisseau Ferguson	—	Moyenne	Nul	Nulle
CO6 – Collines et plateau intermédiaire	—	Faible	Nul	Nulle
L1 – Lac Mitis	—	Forte	Nul	Nulle
M1 – Massif montagneux supérieur	6, 7	Moyenne	Faible	Mineure

Seule l'unité de paysage montagneux M1 se voit attribuer un impact d'importance mineure. Bien que ce paysage oppose une résistance moyenne au regard du projet, le relief irrégulier et la dominance du couvert forestier qui le caractérisent limitent le degré de perception des éoliennes et des autres infrastructures projetées à partir de la plupart des installations récréatives (baux de villégiature, sentier de motoneige, etc.) et des chemins forestiers. Les aires de coupes récentes augmentent légèrement l'accessibilité visuelle dans certains secteurs de l'unité mais la régénération éventuelle de la forêt viendra progressivement diminuer l'accessibilité visuelle actuelle. En outre, les observateurs potentiels sont majoritairement occasionnels ou mobiles et fréquentent l'unité de façon extensive et sur une base saisonnière.

L'impact visuel est considéré d'importance mineure à nulle pour huit unités de paysage en raison essentiellement du très faible degré de perception des composantes projetées. C'est le cas des unités de paysage de vallée V1, V3, V4 et V5, ainsi que des unités de paysage de collines CO1, CO2, CO3 et CO4. Ces unités opposent une résistance variant de moyenne à faible puisqu'elles sont généralement peu fréquentées et sont caractérisées par un relief encaissé ou irrégulier et un couvert forestier relativement dense qui restreignent considérablement l'accessibilité visuelle à l'intérieur de l'unité.

Enfin, l'impact visuel est considéré comme nul pour les unités de paysage AF1, V2, V6, V7, V8, CO5, CO6 et L1 en raison de la configuration du relief qui rend impossible la perception des éoliennes et des autres composantes du projet à partir de celles-ci ou de leur éloignement au-delà des limites de visibilité à l'œil nu.

Note sur l'impact visuel en période hivernale

La perte des feuilles du couvert forestier durant la période hivernale se traduira par une diminution de l'opacité du couvert végétal. La couleur des éoliennes favorisera toutefois une bonne intégration de celles-ci dans les paysages hivernaux, s'harmonisant avec la couleur dominante de la neige durant cette période. Aucun impact visuel significatif additionnel n'est attendu lors de cette transformation saisonnière.

Note sur l'impact visuel des balises lumineuses

Selon la réglementation et les exigences de Transports Canada, des balises lumineuses devront être installées sur certaines nacelles d'éoliennes. Une lumière clignotante, blanche le jour et rouge la nuit, sera visible sur 360 degrés. Compte tenu de la distance du parc éolien des principales agglomérations urbaines et des principales sources d'observateurs potentiels, aucun impact visuel significatif additionnel n'est anticipé.

Note sur l'impact visuel du poste de raccordement et des chemins d'accès

L'emplacement du poste de raccordement retenu, localisé à proximité de la ligne à 315 kV existante d'Hydro-Québec TransÉnergie, fait en sorte qu'aucune ligne de transport d'électricité n'est requise pour le raccordement du parc éolien Le Plateau au réseau électrique existant. En outre, le poste lui-même sera peu visible compte tenu de

son positionnement dans un secteur densément boisé, bordé de deux collines, dont l'emplacement est éloigné des baux de villégiature et à plus de 500 m du sentier régional de motoneige. La présence de la ligne existante favorise également l'insertion de ce type d'infrastructures dans le paysage. Enfin, le déboisement et la construction de nouveaux chemins d'accès n'occasionneront pas d'impact significatif puisqu'ils seront créés dans un milieu largement touché par les activités forestières antérieures.

4.4 Mesures d'atténuation

L'implantation du parc éolien est projetée de manière à se conformer aux exigences légales prescrites au *Règlement de contrôle intérimaire no 01-2007* de la MRC d'Avignon. Les prescriptions suivantes seront d'ailleurs respectées :

- les éoliennes ne comporteront aucun lettrage, image ou représentation promotionnelle ou publicitaire et utiliseront une tour de forme longiligne et tubulaire;
- les éoliennes auront une hauteur inférieure à 100 m entre le faite de la nacelle et le niveau du sol nivelé;
- le positionnement des éoliennes projetées respectera les distances prescrites concernant les zones urbaines (3 km), les habitations (1,5 km) et le corridor panoramique de la route 132 (3 km);
- les fils électriques reliant les éoliennes seront enfouis, sauf lors de la traversée de contraintes physiques (lac, cours d'eau, roc, etc.);
- les chemins d'accès emprunteront le réseau de chemins existants et les nouveaux chemins d'accès respecteront les directives prescrites aux règlements;
- le positionnement du poste de raccordement respectera les directives et les distances prescrites aux règlements. Le poste sera clôturé conformément aux prescriptions stipulées (opacité, hauteur, distance, etc.);
- après l'arrêt de l'exploitation du parc éolien Le Plateau, les installations seront démantelées et les sites seront remis en état, tel qu'exigé au RCI.

En outre, certaines recommandations tirées du *Plan régional de développement du territoire public – volet éolien, Gaspésie et MRC de Matane* (2004), du *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères – Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public* du MRNF (2005) et du *Guide d'intégration des éoliennes au territoire – vers de nouveaux paysages* de la Direction des politiques municipales et de la recherche du ministère des Affaires municipales et des Régions (2007) sont également appliquées et permettent de mieux intégrer le parc éolien dans le paysage actuel. On fait référence ici aux recommandations suivantes :

- l'utilisation d'éoliennes de grande puissance permet d'en réduire le nombre pour atteindre la puissance nominale souhaitée et de diminuer la vitesse de rotation des pales. La rotation plus lente des pales d'une éolienne plus grosse et plus puissante minimise l'attraction visuelle et favorise l'intégration de cette structure dans le paysage;
- l'utilisation d'éoliennes possédant les mêmes caractéristiques (hauteur, couleur, nombre de pales, etc.) favorise leur intégration harmonieuse au paysage,

- le positionnement des éoliennes sur le sommet des différentes crêtes du massif montagneux favorise le respect des contours et permet de créer une perception d'ordre et d'esthétisme. Leur disposition selon une implantation de type organique, en suivant les contours du relief et sans ligne de force particulière, est également plus appropriée dans ce site naturel;
- le regroupement des éoliennes dans un même lieu améliore la lisibilité du paysage;
- l'élaboration du parc éolien doit être faite en harmonisation avec les usages présents sur le territoire public, les droits consentis et les potentiels de mise en valeur. À cet effet, le massif montagneux supérieur demeurera accessible pour la pratique des activités de chasse et de pêche actuellement en cours, la pratique des activités récréotouristiques existantes et la villégiature. L'amélioration de la qualité des chemins d'accès existants et l'ajout de nouvelles infrastructures faciliteront d'ailleurs l'accessibilité aux installations existantes.

Comme l'évaluation des impacts visuels au regard du parc éolien Le Plateau et de ses composantes s'est faite en considérant le respect de ces exigences et recommandations, l'importance des impacts visuels résiduels pour chacune des unités de paysage ne peut être atténuée.

4.5 Appréciation globale de l'impact visuel du parc éolien Le Plateau

De façon globale, cette étude paysagère indique que le projet n'aura qu'une incidence mineure à nulle sur toutes les unités de paysage, en raison des conclusions suivantes :

- La plupart des unités de paysage définies à l'intérieur de la zone d'étude paysagère sont caractérisées par un relief irrégulier et un couvert forestier omniprésent qui favorisent l'intégration des composantes projetées et limitent l'accessibilité visuelle à l'intérieur même des unités. Ces caractéristiques réduisent ainsi l'importance de l'impact appréhendé ainsi que la perception des éoliennes et des autres composantes
- L'emplacement du parc éolien se situe à une distance de plus de treize kilomètres des agglomérations urbaines les plus rapprochées, regroupant les plus grandes concentrations d'observateurs de la zone d'étude paysagère. Les exigences stipulées au RCI sont ainsi largement respectées.
- Les utilisateurs du massif montagneux supérieur sont essentiellement des observateurs occasionnels qui pratiquent des activités récréotouristiques (chasse, pêche, villégiature) de façon extensive et saisonnière. Des observateurs de passage (motoneigistes, VTT) parcourent également ce secteur selon une fréquence irrégulière. Ainsi, le contact visuel avec les composantes projetées est généralement de courte durée et de rayonnement ponctuel.
- La localisation du poste de raccordement élévateur de tension 34,5 – 315 kV, à proximité de la ligne électrique à 315 kV d'Hydro-Québec, fait en sorte qu'aucune ligne de transport d'énergie additionnelle n'est requise pour le raccordement du parc au réseau existant.

5 RÉFÉRENCES

ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE. Tourisme Québec. *Guide Touristique Officiel Gaspésie*, 2008-2009.

HYDRO-QUÉBEC. 1992. *Le paysage, Méthode spécialisée. Méthode d'évaluation environnementale, Lignes et postes*. Montréal, Hydro-Québec, Vice-présidence Environnement. 2-167 p. et ann.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, Direction générale de la gestion du territoire public, 2005. *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères – projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public*. Gouvernement du Québec. 24 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, Direction générale de la gestion du territoire public. 2004. *Plan régional du développement du territoire public – volet éolien – Gaspésie et MRC de Matane*. 102 p. et cartes.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, Direction des politiques municipales et de la recherche, 2007. *Guide d'intégration des éoliennes au territoire – vers de nouveaux paysages*. Gouvernement du Québec. 38 p.

MRC DE LA MATAPÉDIA. 2001. *Schéma d'aménagement révisé*.

MRC LA MITIS, 2001. *Schéma d'aménagement révisé*.

MRC D'AVIGNON, 1987. *Schéma d'aménagement*

MRC D'AVIGNON, 2007. *Schéma d'aménagement et de développement révisé. 2^e projet de schéma d'aménagement révisé*. 120 p.

MRC D'AVIGNON, 2008. *Règlement numéro 2004-001 tenant compte des modifications # 2004-007 et #2008-002. Règlement de contrôle intérimaire (RCI) relatif à l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC d'Avignon*. 10 p.

ROBITAILLE, A. ET J.P. SAUCIER. 1998. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Gouvernement du Québec. Les Publications du Québec. 213 p.

Sites internet consultés

Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs,
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/partie4a.htm (2008-11-04)

MRC La Matapédia.
<http://www.lamatapedia.com/mrc/> (2008-11-04).

MRC La Mitis
<http://www.lamitis.ca/accueil.html> (2008-11-04)

La région de Matapédia et les Plateaux, le jardin secret des monts et rivières
<http://www.matapedialesplateaux.com/> (2008-10-21)

Site de ponts de bois couverts du Québec

<http://www.angelfire.com/pq/sqpc2/page07.htm> (2008-10-23).

Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent. 2007. *La filière éolienne au Bas-Saint-Laurent : Un outil d'aide à la prise de décision dans le contexte municipal*. 91 p. et annexes.

http://www.crebsl.com/media/Rubrique%20B-10_ENERGIE/PDF/11_GuideFiliereEolienne.pdf

(2008-11-03)

ANNEXE A
Description détaillée des unités de paysage

Tableau A.1 : Description des unités de paysage

Unité	Composantes physiques	Éléments visuels particuliers	Indicateurs de la valeur attribuée	Observateurs
Paysage agroforestier				
AF1	<p>Milieu naturel Paysage vallonné bordant les vallées des rivières Ristigouche et Matapédia. Plusieurs petits cours d'eau encaissés occupent les dépressions et drainent le secteur vers le sud. Le couvert boisé est majoritairement composé de peuplements mixtes, de feuillus et de friche.</p> <p>Milieu humain Territoire municipalisé des localités de l'Ascension-de-Patapédia, Saint-François-d'Assise et Saint-Alexis-de-Matapédia (MRC d'Avignon). L'unité forme l'extrémité sud-est de la zone d'étude paysagère et se situe à plus de 8 km des limites du parc éolien. Territoires sous affectations agricole, forestière et urbaine (schéma 1987) éventuellement modifiés en affectation agricole dynamique et forêts privées, avec quelques îlots déstructurés, secteurs dévitalisés et zones de forêt publique (PSAR 2007). Les localités de Saint-François-d'Assise et de l'Ascension-de-Patapédia sont comprises à l'intérieur de l'unité. Des habitations rurales bordent les principaux axes routiers et des rangs agricoles. Des lots agricoles (culture, pâturage et friche) ceinturent les localités et bordent certains rangs. Les églises Saint-François-d'Assise et l'Ascension dominent le paysage et forment des points de repère locaux. Le circuit panoramique Le Plateau qui emprunte la principale voie de pénétration de la zone d'étude traverse l'unité au centre. Le sentier régional de motoneige no 587 et quelques sentiers locaux de quad parcourent aussi l'unité.</p>	<p>Champ visuel large et profond à partir des terres en culture, en friche ou des pâturages. Vues fermées à partir des terres boisées.</p> <p>Points de repère :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Église Saint-François-d'Assise. • Église l'Ascension. 	<p>Localité, habitations rurales dispersées, circuit panoramique Le Plateau, sentier régional de motoneige et sentiers de quad</p> <p>Concentration d'observateurs permanents et mobiles.</p>	<p>Résidants, agriculteurs, touristes, motoneigistes, adeptes de quad.</p>
Paysage de vallée				
V1	<p>Milieu naturel Vallée en V définie par des versants escarpés et boisés. Présence de la rivière Patapédia-Est, au parcours sinueux. Une couverture boisée mixte ou en régénération occupe les versants.</p> <p>Milieu humain Terres publiques des TNO Rivière-Vaseuse et Rivière Patapédia-Est (MRC La Matapédia), du TNO de Lac-des-Eaux-Mortes (MRC La Mitis) et du TNO Ruisseau-Ferguson (MRC d'Avignon). L'unité forme l'extrémité nord-ouest de la zone d'étude paysagère. Le versant ouest de la vallée fait partie de la ZEC du Bas-Saint-Laurent. Des chemins forestiers parcourent l'unité et forment un des accès principaux de la ZEC. Le couvert boisé est marqué par l'exploitation forestière. Un bail de villégiature est observé en rive de la rivière. La ligne électrique à 315 kV, circuit 3089-3090, traverse l'extrémité nord de l'unité.</p>	<p>Paysage naturel de grande qualité. Vues généralement fermées par le couvert boisé et le resserrement des versants. Aucune vue offerte vers le massif montagneux et le parc éolien.</p> <p>Attrait visuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rivière Patapédia-Est 	<p>ZEC du Bas-Saint-Laurent. Un bail de villégiature.</p>	<p>Villégiateurs, pêcheurs, usagers du territoire. Observateurs potentiels peu nombreux.</p>
V2	<p>Milieu naturel Vallée en V aux versants parfois évasés et boisés. Présence de la rivière Patapédia, au lit plus large et au parcours sinueux. Une couverture boisée mixte ou en régénération occupe les versants. Au sud de l'unité, une portion du versant est reconnue comme forêt rare et un autre comme aire de confinement du cerf de Virginie par les gestionnaires du milieu.</p> <p>Milieu humain L'unité forme la limite sud-ouest de la zone d'étude paysagère et borde l'extrémité sud-ouest du parc éolien. Terres publiques du TNO de Lac-des-Eaux-Mortes (MRC La Mitis) à l'ouest et du TNO Ruisseau-Ferguson (MRC d'Avignon) au sud. Au nord, l'unité s'insère à l'intérieur de la Seigneurie du lac Mitis, territoire géré par une pourvoirie à droits exclusifs. L'extrémité ouest de l'unité fait partie de la ZEC du Bas-Saint-Laurent. La rivière possède le statut provincial de réserve faunique et est reconnue comme rivière à saumon. Elle compte 69 fosses réparties dans trois secteurs. La pêche est gérée par la Corporation de gestion des rivières Matapédia-et-Patapédia (CGRMP) qui gère également quatre installations offrant l'hébergement aux pêcheurs. La rivière est aussi reconnue comme circuit de canot-kayak. Le PRDTP – volet éolien (2004) impose des conditions d'harmonisation sur une bande de 5 km à partir du lit de la rivière. Le versant est fait entièrement partie de cette bande. Quelques baux de villégiature sont également identifiés en rive de la rivière, accessibles à partir des chemins forestiers qui donnent accès aux versants. Un pont enjambe la rivière à la hauteur du camp du 23 mille.</p>	<p>Paysage naturel de grande qualité. Vue dirigées dans l'axe de la rivière. Sur les versants, vues généralement fermées par le couvert boisé. Percées visuelles ponctuelles sur la rivière à partir des camps, du pont et des accès.</p> <p>Attrait visuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rivière Patapédia. <p>Points de repère :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Camps 7 mille, 14 mille, 19 mille et 23 mille 	<p>Rivière à saumon, conditions d'harmonisation applicables (PRDTP – volet éolien, 2004), réserve faunique, forêt rare de la Rivière-Patapédia, aire de confinement du cerf de Virginie, installations d'accueil.</p>	<p>Usagers du territoire, adepte de canot et de kayak, pêcheurs.</p>

Tableau A.1 : Description des unités de paysage (suite)

Unité	Composantes physiques	Éléments visuels particuliers	Indicateurs de la valeur attribuée	Observateurs
V3	<p>Milieu naturel Vallée en V bordant le massif montagneux à l'ouest. Présence de la rivière Meadow au parcours sinueux et étroit. Quelques cours d'eau encaissés drainent aussi les versants. Une couverture boisée résineuse domine sur les versants. L'extrémité sud de l'unité est reconnue comme forêts rares par les gestionnaires du milieu.</p> <p>Milieu humain Terres domaniales du TNO Rivière-Vaseuse (MRC La Matapédia) et du TNO Ruisseau-Ferguson (MRC d'Avignon). L'extrémité nord de l'unité est marquée par les activités forestières et des chemins forestiers donnent accès à ce secteur par le nord. L'extrémité sud est moins accessible. Un sentier local de quad traverse l'extrémité nord de l'unité et la ligne électrique à 315 kV traverse l'unité dans la portion nord. Un seul bail pour abri sommaire est répertorié en rive de la rivière à l'extrémité sud de l'unité.</p>	<p>Paysage naturel de grande qualité. Vues fermées par les versants accentués et le couvert forestier. Vues ponctuelles possibles à partir des aires de coupe où le couvert boisé est inconsistant.</p> <p>Attrait visuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rivière Meadow. 	<p>Forêt rare de la rivière-Meadow et forêt rare de la Montagne-du-Bleuet.</p>	<p>Peu d'observateurs potentiels.</p>
V4	<p>Milieu naturel Vallée en V aux versants accentués et boisés. Présence de la rivière Milniké au parcours sinueux et étroit qui rejoint la rivière Matapédia à l'est. Les versants se resserrent vers l'ouest pour former une vallée en V. La vallée suit une orientation générale ouest-est. Une couverture boisée résineuse domine sur les versants.</p> <p>Milieu humain Terres domaniales des TNO Rivière-Vaseuse et Routhierville (MRC La Matapédia) et TNO Ruisseau-Ferguson (MRC d'Avignon). L'extrémité nord de l'unité est marquée par les activités forestières et un réseau de chemins forestiers donne accès à ce secteur par le nord. Le Chemin de l'Église, également utilisé comme sentier régional de motoneige, traverse l'unité au centre et relie les localités de l'Ascension-de-Patapédia et de Sainte-Florence. Quelques chemins forestiers secondaires donnent accès à ce secteur également. Deux sentiers de quad traversent les extrémités ouest et est de l'unité. Quelques baux de villégiature et autres installations sont répertoriés au centre de l'unité. La ligne électrique à 315 kV parcourt le versant sud au centre de l'unité.</p>	<p>Paysage naturel de grande qualité. Vues fermées par les versants accentués et le couvert forestier. Vues ponctuelles possibles à partir des aires de coupe où le couvert boisé est inconsistant.</p> <p>Attrait visuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rivière Milniké. 	<p>Sentier régional de motoneiges, sentiers locaux de quad.</p>	<p>Motoneigistes, adeptes de VTT, villégiateurs.</p>
V5	<p>Milieu naturel Vallée en V aux versants escarpés et boisés. Présence du ruisseau Ferguson au parcours sinueux et étroit qui rejoint la rivière Ristigouche au sud. Une couverture boisée à dominance de feuillus occupe les versants.</p> <p>Milieu humain Terres publiques du TNO Ruisseau-Ferguson et territoire municipalisé de l'Ascension-de-Patapédia (MRC d'Avignon). L'unité borde le massif montagneux à l'est et rejoint la rivière Ristigouche au sud. Son extrémité nord fait partie des limites du parc éolien projeté. Des chemins forestiers parcourent les versants et deux ponts traversent la rivière à chacune de ses extrémités. Principal accès à la réserve faunique des Rivières-Matapédia et Patapédia et aux secteurs de pêche de la rivière Patapédia. Le sentier de motoneige régional s'insère à l'intérieur de l'extrémité nord de l'unité. Un mat de mesure de vent et une autre installation sont recensés au sommet du versant est.</p>	<p>Paysage naturel de grande qualité. Vues relativement fermées par le resserrement des versants et le couvert forestier. Vues ponctuelles possibles à partir des aires de coupe où le couvert boisé est inconsistant.</p> <p>Attrait visuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ruisseau Ferguson. 	<p>Sentier régional de motoneiges, principal accès aux secteurs de pêche sur la rivière Patapédia.</p>	<p>Automobilistes, adeptes de pêche, motoneigistes.</p>
V6	<p>Milieu naturel Vallée en V aux versants escarpés et boisés. Présence de la rivière du Moulin qui rejoint la rivière Matapédia à l'est. Aire de confinement du cerf de Virginie reconnue par les gestionnaires. Une couverture boisée avec de rares secteurs en régénération occupe les versants.</p> <p>Milieu humain Terres publiques du TNO Ruisseau-Ferguson (MRC d'Avignon) et du TNO Routhierville (MRC La Matapédia). Le centre et l'extrémité nord de l'unité sont desservis par quelques chemins forestiers. Le sentier de motoneige régional traverse l'extrémité ouest de l'unité et un sentier de quad traverse au centre et parcourt le versant sud. Un seul, bail de villégiature est identifié à l'extrémité ouest de l'unité. La ligne électrique à 315 kV s'insère légèrement à l'intérieur de l'unité à l'extrémité est.</p>	<p>Paysage naturel de grande qualité. Vues relativement fermées par la configuration des versants et le couvert forestier. Vues ponctuelles possibles à partir des aires de coupe où le couvert boisé est inconsistant.</p> <p>Attrait visuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rivière du Moulin. 	<p>Aire protégée, Sentier régional de motoneiges, sentier de quad.</p>	<p>Motoneigistes, adeptes de VTT, villégiateurs.</p>

Tableau A.1 : Description des unités de paysage (suite)

Unité	Composantes physiques	Éléments visuels particuliers	Indicateurs de la valeur attribuée	Observateurs
V7	<p>Milieu naturel Vallée en V aux versants évasés formés de collines arrondies. Présence de la rivière Matapédia au lit plus large et au parcours sinueux. La vallée suit une orientation générale nord-sud. Une couverture boisée mixte occupe les versants.</p> <p>Milieu humain Terres publiques du TNO Routhierville (MRC La Matapédia) et territoire municipalisé de Saint-Alexis-de-Matapédia (MRC d'Avignon). L'unité forme la limite est de la zone d'étude paysagère et se situe à plus de 14 km du site du parc éolien projeté. Les versants de la vallée sont majoritairement ciblés par la forêt privée et sont sous affectation forestière. La route 132, corridor panoramique et circuit touristique de la péninsule gaspésienne longe les rives de la rivière Matapédia sur toute sa longueur. Deux haltes routières offrent un accès à la rivière à partir de la route 132. Le hameau de Routhierville regroupe la concentration d'habitations la plus importante. Un pont couvert relie les deux rives de la rivière au hameau de Routhierville. Le camp Glen Emma, propriété de Ressources naturelles Canada, est identifié au centre de l'unité. La rivière est reconnue comme rivière à saumon et fait partie de la Réserve faunique des Rivières-Matapédia-et-Patapédia, gérée par la CGRMP.</p>	<p>Paysage naturel de grande qualité. Vues dirigée dans l'axe de la rivière par la configuration des versants ascendants et le couvert forestier dominant.</p> <p>Attrait visuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rivière Matapédia. <p>Vue d'intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vue ouverte sur la vallée à partir des haltes routières. <p>Point de repère :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pont couvert de Routhierville. 	<p>Hameau de Routhierville, route 132, corridor panoramique et circuit touristique, haltes routières, rivière à saumon et réserve faunique.</p>	<p>Automobilistes en transit, touristes, quelques résidents, pêcheurs.</p>
V8	<p>Milieu naturel Vallée en V aux versants évasés formés de collines arrondies. Présence de la rivière Ristigouche au lit plus large et au parcours sinueux. La vallée suit une orientation générale est-ouest. Une couverture boisée à dominance de feuillus occupe les versants.</p> <p>Milieu humain Territoire municipalisé des localités de l'Ascension-de-Patapédia, Saint-François-d'Assise et de Saint-Alexis-de-Matapédia (MRC d'Avignon). L'unité forme l'extrémité sud de la zone d'étude paysagère et se situe à plus de 10 km des limites du parc éolien. La rivière définit une portion de la frontière néo-brunswickoise. Les versants sont majoritairement composés de forêts privées avec quelques zones de forêt publique (PSAR 2007). La rivière Ristigouche est reconnue comme rivière à saumon. Deux belvédères (le Soleil d'Or et les Trottoirs de bois) sont aménagés sur le versant nord, accessible à partir des municipalités de l'Ascension-de-Patapédia et de Saint-François-d'Assise. Quelques rangs secondaires donnent accès au versant nord de la rivière. Des chalets privés sont répertoriés sur les deux rives.</p>	<p>Paysage naturel de grande qualité. Vues dirigée dans l'axe de la rivière par la configuration des versants et le couvert forestier dominant.</p> <p>Attrait visuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rivière Ristigouche. <p>Vue d'intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vues ouvertes sur la vallée à partir des chalets privés. • Vues panoramiques sur la vallée à partir des belvédères. 	<p>Chalets privés, belvédères, rivière à saumon.</p>	<p>Pêcheurs, villégiateurs, touristes.</p>
Paysage de collines				
CO1	<p>Milieu naturel Paysage de collines arrondies suivant un alignement est-ouest. De petits plans d'eau et plusieurs cours d'eau occupent les dépressions. Une couverture en régénération occupe les sommets et les versants faiblement inclinés.</p> <p>Milieu humain Terres publiques du TNO du Lac-des-Eaux-Mortes (MRC La Mitis) également comprises dans la ZEC du Bas-Saint-Laurent. Cette unité forme l'extrémité ouest de la zone d'étude paysagère et son extrémité se situe à environ 4 km des limites du parc éolien. Affectation forestière sur l'ensemble de l'unité. Le couvert boisé est fortement marqué par l'exploitation forestière. Plusieurs chemins forestiers desservent l'unité. Des regroupements de baux de villégiature sont recensés en rive des lacs Pollard et Profond. Quelques baux isolés sont également identifiés près des autres petits lacs.</p>	<p>Champs visuels plutôt fermés par le couvert arborescent en régénération et la topographie irrégulière. Quelques ouvertures visuelles de faible profondeur peuvent être offertes à partir des lacs et des terres déboisées.</p>	<p>Lacs, baux de villégiature, ZEC du Bas-Saint-Laurent.</p>	<p>Villégiateurs, pêcheurs.</p>

Tableau A.1 : Description des unités de paysage (suite)

Unité	Composantes physiques	Éléments visuels particuliers	Indicateurs de la valeur attribuée	Observateurs
CO2	<p>Milieu naturel Paysage de petites collines arrondies suivant un alignement nord-ouest – sud-est. Interfluve entre les vallées des rivières Patapédia-Est, Patapédia et Meadow. Le relief est ondulé et irrégulier. Quelques cours d'eau occupent les dépressions. Une couverture boisée mixte et de résineux domine l'unité, particulièrement dans les portions centrale et sud. Une végétation en régénération couvre la portion nord de l'unité. À son extrémité sud, une portion de l'unité est reconnue comme forêt rare par les gestionnaires du milieu.</p> <p>Milieu humain Terres publiques des TNO Rivière-Vaseuse et Rivière Patapédia-Est (MRC La Matapédia) et du TNO Ruisseau-Ferguson (MRC d'Avignon). Territoire sous affectation forestière. Le couvert boisé est fortement marqué par l'exploitation forestière. Un sentier de quad donne accès à la portion nord de l'unité. Quelques baux de villégiatures dispersés et autres installations sont identifiés au centre de l'unité. La portion sud ne présente aucun chemin forestier ni d'infrastructure. La ligne à 315 kV d'Hydro-Québec croise l'unité à son extrémité nord.</p>	Champs visuels fermés par le couvert arborescent et le relief irrégulier. Quelques ouvertures visuelles de faible profondeur peuvent être offertes à partir des terres déboisées.	Forêt rare de la Rivière-Meadow, baux de villégiature dispersés.	Villégiateurs, usagers du territoire, adeptes de VTT.
CO3	<p>Milieu naturel Paysage de collines arrondies délimité au sud par la rivière Milnikek. Le relief est irrégulier, ponctué de collines entrecoupées de petites vallées encaissées. Quelques cours d'eau occupent les dépressions entre les collines. Une couverture boisée mixte et de feuillus domine l'unité.</p> <p>Milieu humain Terres publiques des TNO Rivière-Vaseuse et Routhierville (MRC La Matapédia). Cette unité forme l'extrémité nord de la zone d'étude paysagère et elle se situe à plus de 5 km des limites du parc éolien. Terres d'affectation forestière. Le couvert boisé est marqué par l'exploitation forestière au centre de l'unité. Un réseau de chemins forestiers dessert l'unité au centre. Aucune construction n'y est recensée.</p>	Champs visuels fermés par le couvert arborescent et le relief irrégulier. Quelques ouvertures visuelles de faible profondeur peuvent être offertes à partir des terres déboisées.		Observateurs potentiels peu nombreux.
C4	<p>Milieu naturel Paysage de collines arrondies formant un palier intermédiaire au nord du massif montagneux supérieur. Le relief est irrégulier, ponctué de collines entrecoupées de petites vallées encaissées. Quelques cours d'eau occupent les dépressions entre les collines. Une couverture boisée mixte domine l'unité.</p> <p>Milieu humain Terres publiques des TNO Rivière-Vaseuse et Routhierville (MRC La Matapédia) et de TNO Ruisseau-Ferguson (MRC d'Avignon). L'extrémité ouest de l'unité fait partie du parc éolien projeté. Terres d'affectation essentiellement forestière. Le couvert boisé est marqué par l'exploitation forestière, particulièrement au centre et à l'est avec une dominance de peuplements en régénération. Ces secteurs sont desservis par un réseau de chemins forestiers. Le sentier de motoneige régional traverse l'extrémité ouest de l'unité et un sentier local de quad la traverse au centre. Cinq baux de villégiature et autres installations sont recensés dans la portion ouest de l'unité, à proximité du sentier de motoneige. La ligne à 315 kV traverse l'unité d'est en ouest sur toute sa longueur.</p>	Champs visuels fermés par le couvert arborescent et le relief irrégulier. Quelques ouvertures visuelles de faible profondeur peuvent être offertes à partir des terres déboisées.	Baux de villégiature, sentier de motoneige régional, sentier de quad.	Villégiateurs, motoneigistes, adeptes de quad.
C5	<p>Milieu naturel Paysage de collines arrondies formant un palier intermédiaire au sud du massif montagneux supérieur et un interfluve entre les vallées des rivières Patapédia (V2), Ristigouche (V8) et le Ruisseau Ferguson (V5). Quelques cours d'eau occupent les dépressions. Une couverture boisée mixte, de feuillus et en régénération domine l'unité.</p> <p>Milieu humain Terres publiques du TNO Ruisseau-Ferguson (MRC d'Avignon) et territoire municipalisé de l'Ascension-de-Patapédia. Terres d'affectation forestière (schéma 1987). Le couvert forestier montre des traces importantes des activités forestières. Des chemins forestiers parcourent l'ensemble de l'unité dont un constitue l'accès principal à la réserve faunique des Rivières-Matapédia-et-Patapédia, aux sites de pêche et aux diverses installations sur la rivière Patapédia. Quelques baux de villégiature dispersés sont répertoriés le long des chemins forestiers.</p>	Champs visuels plutôt fermés par le couvert boisé et la topographie. Quelques ouvertures visuelles de faible profondeur peuvent être offertes à partir des terres déboisées. Aucune vue sur le domaine du parc éolien à partir des chemins d'accès et des secteurs de villégiature.	Baux de villégiature, accès à la réserve faunique et aux sites de pêche.	Villégiateurs, pêcheurs, usagers du territoire.

Tableau A.1 : Description des unités de paysage (suite)

Unité	Composantes physiques	Éléments visuels particuliers	Indicateurs de la valeur attribuée	Observateurs
C6	<p>Milieu naturel Paysage de collines arrondies suivant l'orientation générale nord-ouest – sud-est et formant un palier intermédiaire entre l'unité agroforestière (AF1) et le massif montagneux supérieur. Le relief est ondulé et irrégulier. Quelques cours d'eau occupent les dépressions. Une couverture boisée mixte, de feuillus et en régénération domine l'unité.</p> <p>Milieu humain Terres municipalisées des localités de l'Ascension-de-Patapédia et de Saint-François-d'Assise et terres publiques du TNO Ruisseau-Ferguson (MRC d'Avignon) et de Routhierville (MRC La Matapédia). Terres d'affectation forestière (schéma 1987). L'unité est desservie par le Rang de l'Église et un réseau de chemins forestiers. L'unité est marquée par les activités forestières et présente plusieurs secteurs en régénération. Aucune infrastructure ni aucun bail ne sont répertoriés à l'intérieur de l'unité. Le sentier régional de motoneige emprunte l'axe du rang de l'Église durant l'hiver et traverse l'unité dans sa portion ouest. Quelques sentiers locaux de quad parcourent l'unité au centre et à l'est en formant des parcours en boucles.</p>	Champs visuels plutôt fermés par le couvert arborescent et la topographie. Quelques ouvertures visuelles de faible profondeur peuvent être offertes à partir des terres déboisées.	Sentier régional de motoneige, sentiers de quad, accès au territoire plus au nord.	Motoneigistes, adeptes de quad.
Paysage lacustre				
L1	<p>Milieu naturel Paysage lacustre caractérisé par la présence du grand lac Mitis, résultant de l'érection du barrage Mitis en 1950, à l'émissaire du lac Inférieur, qui a provoqué la création d'un seul lac à partir des lacs Supérieurs, à la Croix et Inférieur. Des collines arrondies définissent l'unité. Une couverture boisée mixte et de feuillus occupe les versants. Le plan d'eau est caractérisé par une multitude de petites îles et plusieurs baies.</p> <p>Milieu humain Terres privées situées à l'intérieur de la Seigneurie du lac Mitis. L'unité forme l'extrémité nord-ouest de la zone d'étude paysagère et se situe à plus de seize kilomètres des limites du parc éolien. Territoire entièrement compris à l'intérieur de la pourvoirie à droits exclusifs de la Seigneurie du lac Métis, propriété d'AbitibiBowater. Les installations sont toutefois localisées à l'extérieur de la zone d'étude paysagère. Plusieurs chemins forestiers desservent les versants et donnent accès au plan d'eau. La ligne électrique à 315 kV traverse l'extrémité sud de l'unité.</p>	Paysage de très grande ouverture visuelle. Champs visuels offerts sur le lac à partir des installations en rive et des accès au lac. Le couvert boisé qui domine sur les versants ferme la plupart des vues offertes à partir des chemins forestiers. Attrait visuel : • Lac Mitis.	Lacs, secteur récréatif, pourvoirie à droits exclusifs, chalets et installations de villégiature.	Villégiateurs, pêcheurs.
Paysage montagneux				
M1	<p>Milieu naturel Monts Notre-Dame, composante de la chaîne des Appalaches. Massif montagneux formant un plateau supérieur culminant à plus de 500 m d'altitude. Le massif est défini par les vallées des rivières Meadow et Patapédia à l'ouest, de la rivière Ristigouche au sud et de la rivière du Moulin et du ruisseau Ferguson à l'est. Quelques cours d'eau occupent les dépressions et drainent les sommets. Une couverture boisée mixte, de feuillus et en régénération domine l'unité.</p> <p>Milieu humain Terres publiques entièrement comprises à l'intérieur du TNO Ruisseau-Ferguson (MRC d'Avignon). Cette unité englobe presque la totalité du domaine du parc éolien Le Plateau. Les activités forestières marquent le paysage dans plusieurs secteurs, particulièrement au centre de l'unité. Plusieurs baux de villégiature dispersés sont répertoriés sur l'ensemble de l'unité, accessibles à partir d'un réseau de chemins forestiers bien développé. Deux tours de télécommunication occupent un des plus hauts sommets. Le Chemin de l'Église, également utilisé par le sentier régional de motoneige, traverse l'unité au centre et donne accès au territoire plus au nord.</p>	Champs visuels fermés par le couvert arborescent et le relief irrégulier. Des ouvertures visuelles de faible profondeur peuvent être offertes à partir des aires de coupe et de quelques portions de chemins forestiers qui desservent l'unité.	Baux de villégiature, sentier provincial de motoneige.	Villégiateurs, motoneigistes, usagers du territoire.

ANNEXE B
Carte *Étude paysagère*

Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI

Parc éolien Le Plateau

Étude paysagère

Légende

Paysage

Unité de paysage

- AF# = Agroforestier
- CO# = Colline
- L# = Lacustre
- M# = Montagne
- V# = Vallée

- Point de vue des simulations visuelles
- Point de vue des photos de l'étude paysagère

- Zone d'influence forte
- Zone d'influence moyenne
- Zone d'harmonisation (PRDTP)

Infrastructures du projet

- Éolienne (configuration 4)
 - Poste de raccordement projeté
 - Domaine du parc éolien
 - Bâtiment
 - Pylône
 - Ligne de transport d'énergie
- ##### Baux de location selon leurs fins
- Personnelles de villégiature
 - Construction d'abri sommaire
 - Commerciales
 - Commerciales de camping
 - Route 132
 - Route pavée
 - Route non pavée

Végétation

- Agricole
- Aulnaie
- Dénudé sec
- Gravière/Sablrière
- Dénudé humide
- Couvert forestier
- Régénération
- Courbe de niveau (équidistance 10 m)
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau
- Limite municipale
- Limite des MRC
- Périmètre d'urbanisation
- Seigneurie du lac Métis



0 1 250 2 500 5 000
Mètres




Conception de :
Emmanuel Gendron, tech. for. et géom.

Approuvée par :
Francis Caron, B.A.A., M.Env.

Projetée et approuvée par :
Elaine Bougie, architecte du paysage

Le 17 novembre 2008

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2008
Projection: MTM, zone 6, NAD83,
Sources: BDTQ 1 : 20 000,
SIEF 1 : 20 000,
PRDTP, MRNF, Direction générale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



ANNEXE C
Simulations visuelles

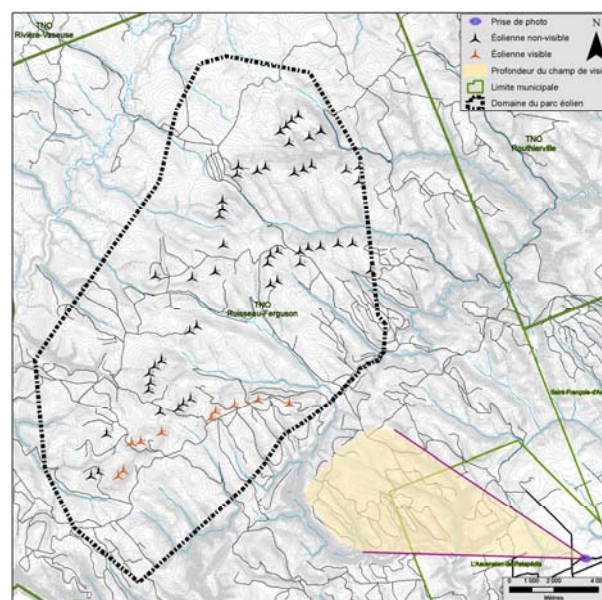
Panorama original



Simulation visuelle



Localisation du point de vue



Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI

Parc éolien Le Plateau

Simulation visuelle n° 1
L'Ascension-de-Patapédia

Localisation du panorama

L'Ascension-de-Patapédia
X : 324 116 m; Y : 5 311 092 m
NAD 83; MTM Zone 6
Date de la prise de vue : 29 août 2008
Direction de la prise de vue : 280°
Distance focale : 50 mm

Distance de l'éolienne la plus rapprochée : 15 km
Distance de l'éolienne la plus éloignée : 21 km

Configuration des éoliennes :
08069_Configuration_4



Conception :
Charles-Olivier Bienvenue, géog.

Validation :
Francis Caron, B.A.A., M. Env.

Le 17 novembre 2008

Panorama original

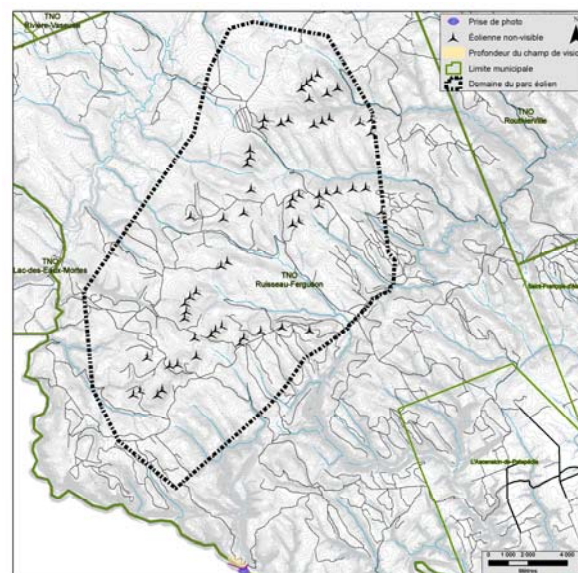


Simulation visuelle



Localisation du point de vue

Aucune éolienne n'est visible de ce point de vue.



Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI

Parc éolien Le Plateau

Simulation visuelle n° 2
Camp du 7 mille
Rivière Patapédia

Localisation du panorama

Camp du 7 mille – Rivière Patapédia
TNO Ruisseau-Ferguson
X : 307 439 m; Y : 5 305 950 m
Date de la prise de vue : 7 octobre 2008
Direction de la prise de vue : 355°
Distance focale : 50 mm

Configuration des éoliennes :
08069_Configuration_4



Conception :
Charles-Olivier Bienvenue, géog.

Validation :
Francis Caron, B.A.A., M. Env.

Le 17 novembre 2008

Panorama original

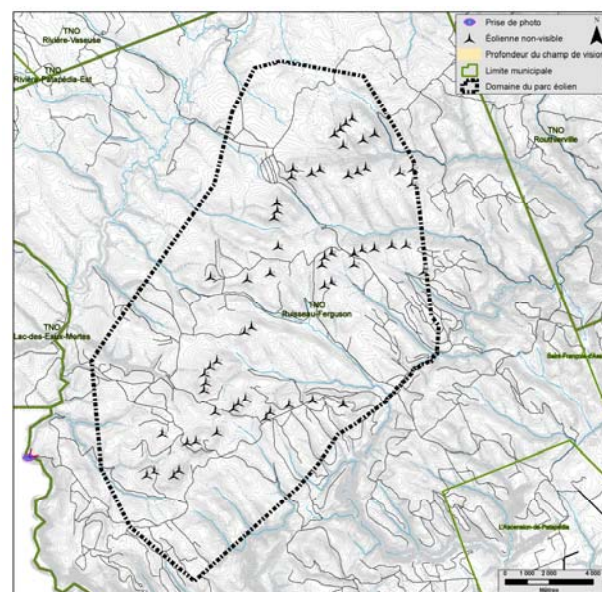


Simulation visuelle



Localisation du point de vue

Aucune éolienne n'est visible de ce point de vue.



Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI

Parc éolien Le Plateau

Simulation visuelle n° 3
Camp du 19 mille
Rivière Patapédia

Localisation du panorama

TNO Ruisseau-Ferguson
X : 309 578 m; Y : 5 328 580 m
NAD 83; MTM Zone 6
Date de la prise de vue : 29 août 2008
Direction de la prise de vue : 180°
Distance focale : 50 mm

Configuration des éoliennes :
08069_Configuration_4



Conception :
Charles-Olivier Bienvenue, géog.

Validation :
Francis Caron, B.A.A., M. Env.

Le 17 novembre 2008

Panorama original

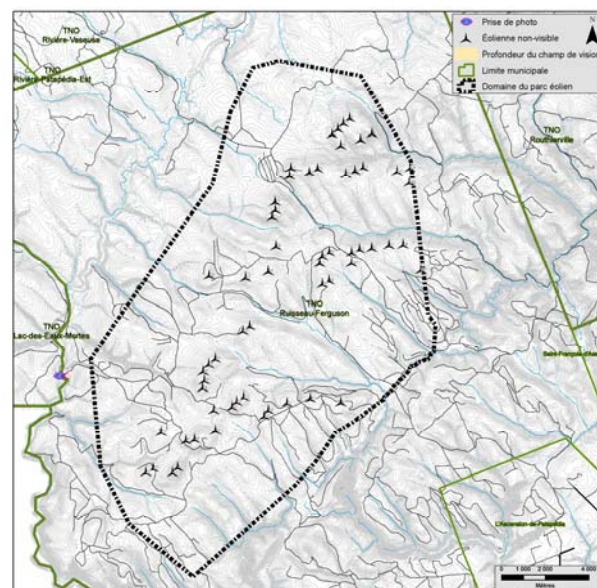


Simulation visuelle



Localisation du point de vue

Aucune éolienne n'est visible de ce point de vue.



Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI

Parc éolien Le Plateau

Simulation visuelle n° 4
Camp du 23 mille
Rivière Patapédia

Localisation du panorama

Camp du 23 mille – Rivière Patapédia
TNO Ruisseau-Ferguson
X : 297 989 m; Y : 5 319 267 m
NAD 83; MTM Zone 6
Date de la prise de vue : 7 octobre 2008
Direction de la prise de vue : 80°
Distance focale : 50 mm

Configuration des éoliennes :
08069_Configuration_4



Conception :
Charles-Olivier Bienvenue, géog.

Validation :
Francis Caron, B.A.A., M. Env.

Le 17 novembre 2008

Panorama original

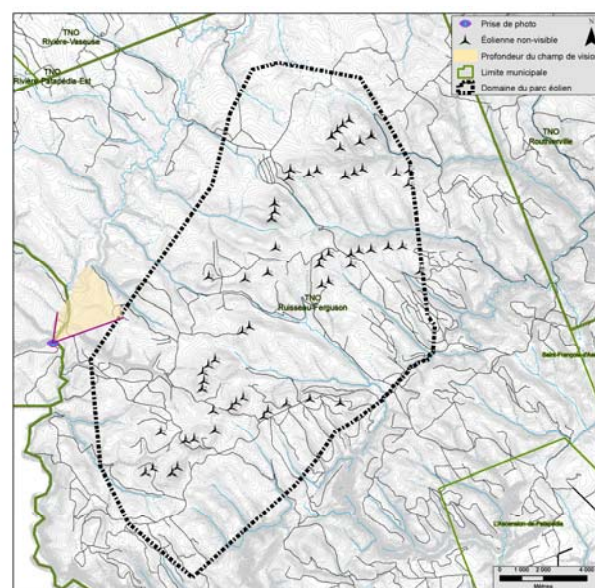


Simulation visuelle



Localisation du point de vue

Aucune éolienne n'est visible de ce point de vue.



Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI

Parc éolien Le Plateau

Simulation visuelle n° 5
Chemin forestier
Vue sur la rivière Patapédia

Localisation du panorama

Chemin forestier – Rivière Patapédia
TNO Lac-des-Eaux-Mortes
X : 297 609 m; Y : 5 320 794 m
NAD 83; MTM Zone 6
Date de la prise de vue : 29 août 2008
Direction de la prise de vue : 25°
Distance focale : 50 mm

Configuration des éoliennes :
08069_Configuration_4



Conception :
Charles-Olivier Bienvenue, géog.

Validation :
Francis Caron, B.A.A., M. Env.

Le 17 novembre 2008

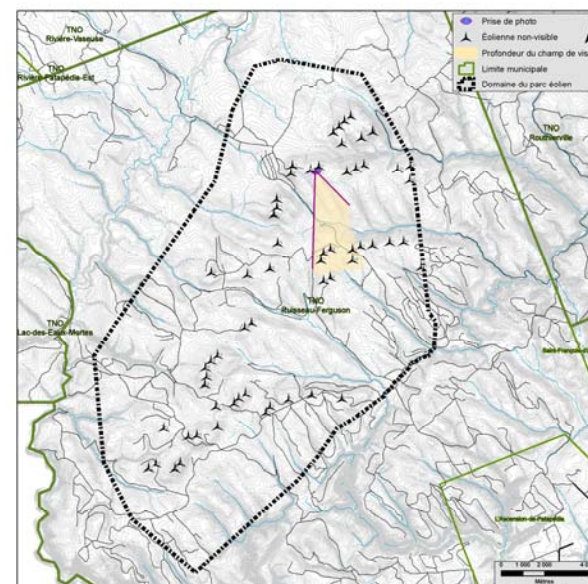
Panorama original



Simulation visuelle



Localisation du point de vue



Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI

Parc éolien Le Plateau

Simulation visuelle n° 6 Chemin forestier Vue sur le sentier de motoneige

Localisation du panorama

Chemin forestier
TNO Ruisseau-Ferguson
X : 309 578 m; Y : 5 328 580 m
NAD 83; MTM Zone 6
Date de la prise de vue : 29 août 2008
Direction de la prise de vue : 180°
Distance focale : 50 mm

Distance de l'éolienne la plus rapprochée : 3,7 km
Distance de l'éolienne la plus éloignée : 4,5 km

Configuration des éoliennes :
08069_Configuration_4



Conception :
Charles-Olivier Bienvenue, géog.

Validation :
Francis Caron, B.A.A., M. Env.

Le 17 novembre 2008

Panorama original

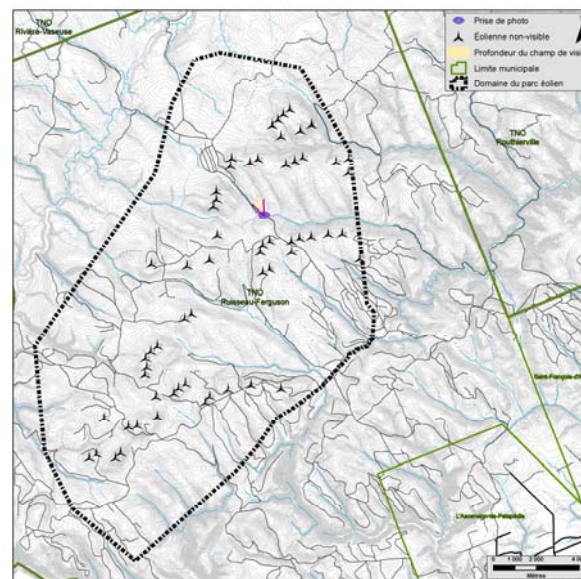


Simulation visuelle



Localisation du point de vue

Aucune éolienne n'est visible de ce point de vue.



Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI

Parc éolien Le Plateau

Simulation visuelle n° 7
Sentier de motoneige,
bail de villégiature

Localisation du panorama

Sentier de motoneige, bail de villégiature
Chemin de Sainte-Florence
TNO Ruisseau-Ferguson
X : 310 011 m; Y : 5 326 188 m
NAD 83; MTM Zone 6
Date de la prise de vue : 29 août 2008
Direction de la prise de vue : 330°
Distance focale : 50 mm

Configuration des éoliennes :
08069_Configuration_4



Conception :
Charles-Olivier Bienvenue, géog.

Validation :
Francis Caron, B.A.A., M. Env.

Le 17 novembre 2008

